

Toilette des pieds, ou traité de la guérison des cors, verrues, et autres maladies de la peau: et dissertation abrégée sur le traitement et la guérison des cancers / [Rousselot].

Contributors

Rousselot, -1772.

Rousselot, -1772. Dissertation abrégée sur le traitement .. des cancers.

Publication/Creation

Paris : Dufour, 1769.

Persistent URL

<https://wellcomecollection.org/works/ztn276fe>

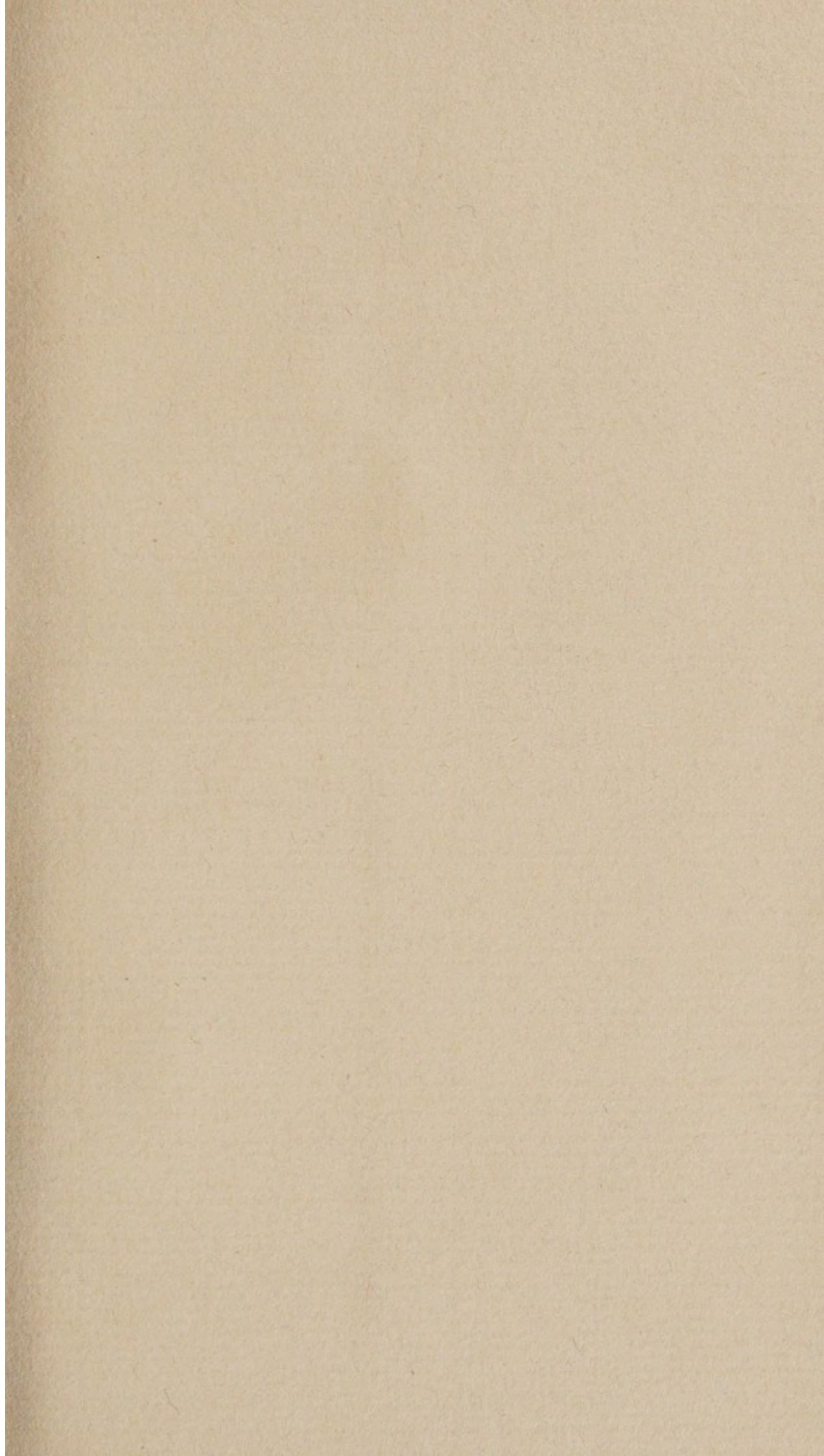
License and attribution

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

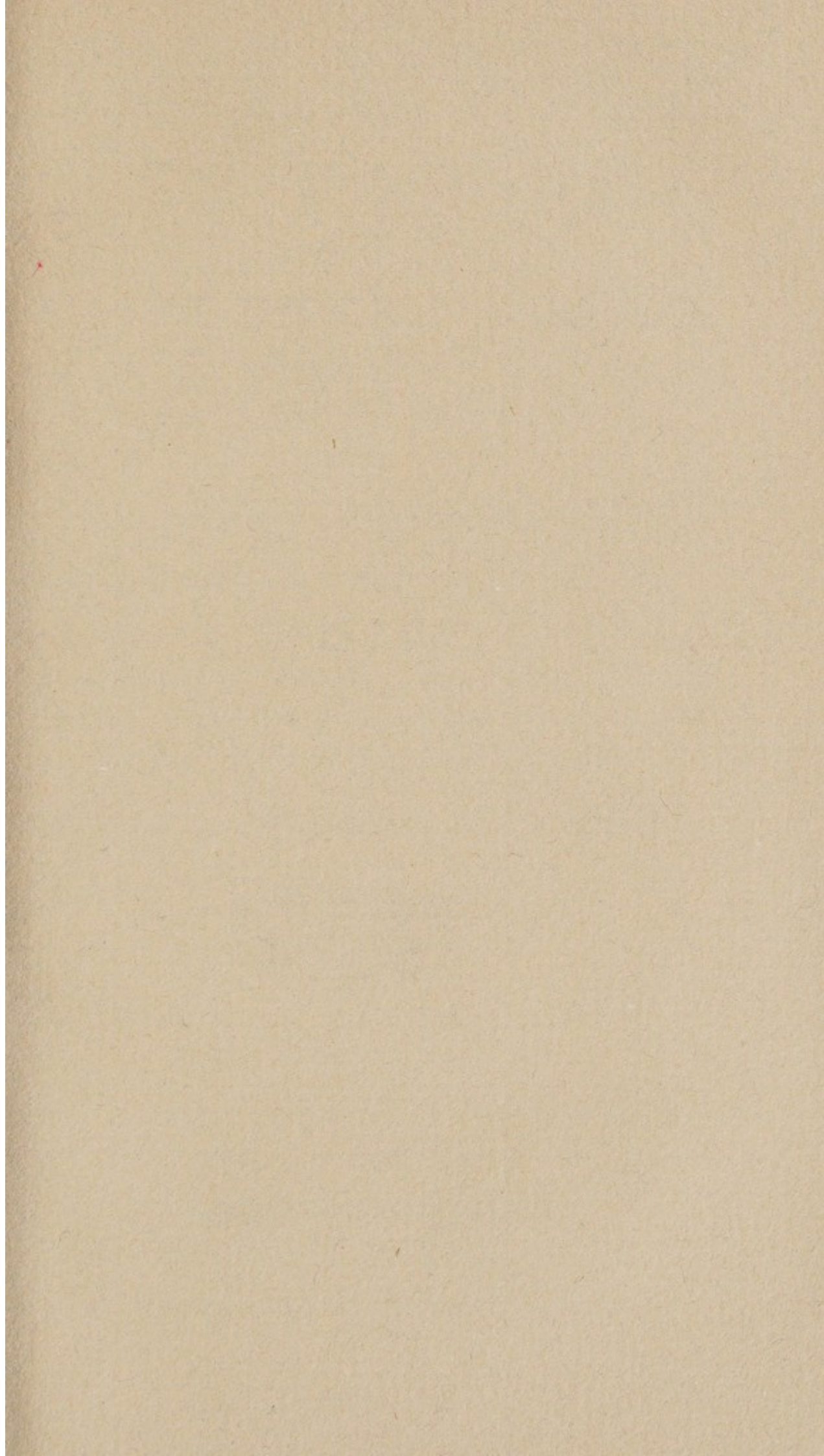
You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.

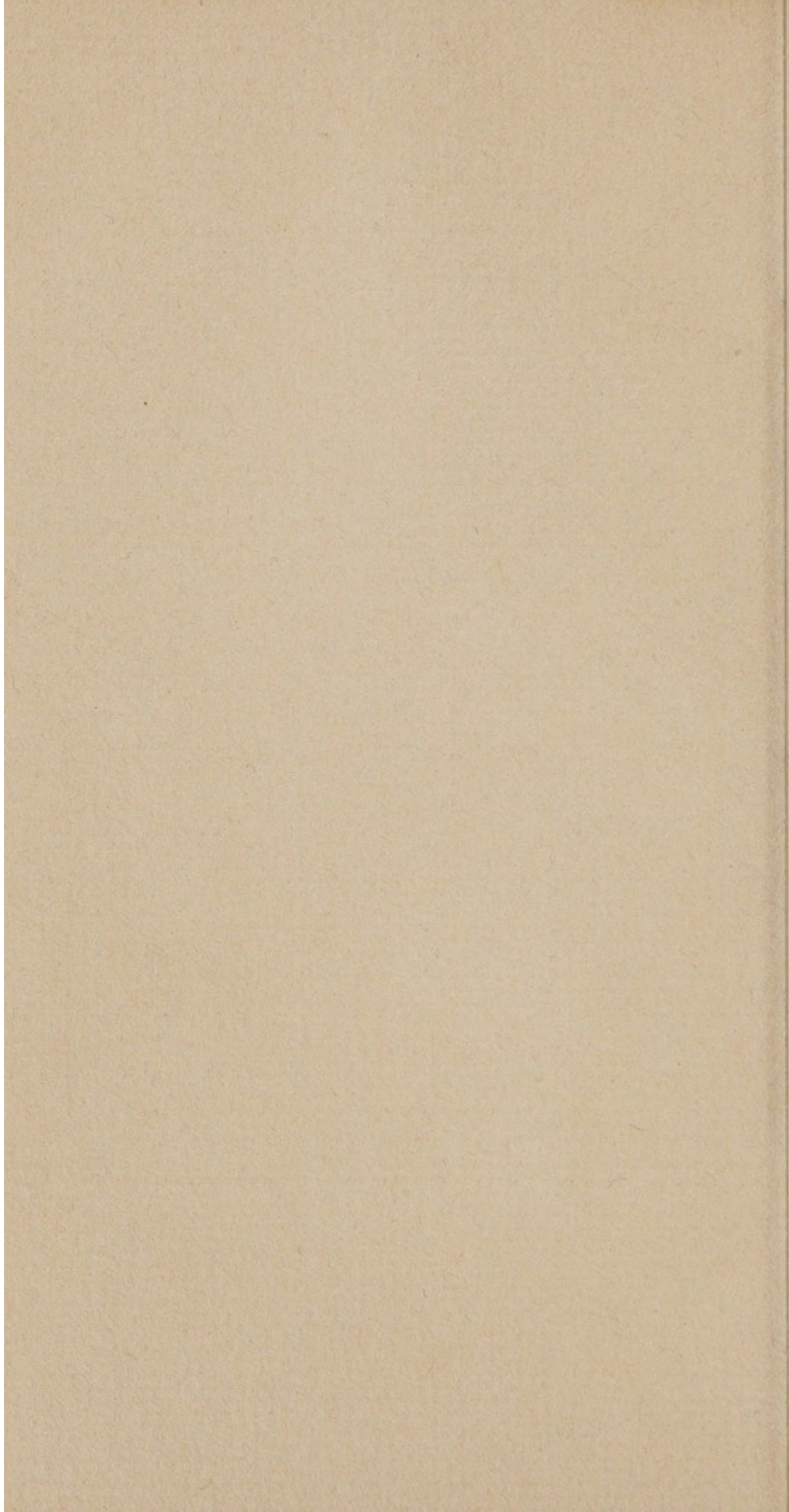


44769/A









TOILLETTE DES PIEDS,

OU

TRAITÉ DE LA GUERISON
DES CORS, VERRUES,
& autres Maladies de la Peau :

ET

DISSERTATION ABRÉGÉE
Sur le traitement & la guérison des Cancers.

*Par le Sieur ROUSSELOT, Chirurgien de
Monseigneur le Dauphin, des Princes, & de
Mesdames en cette partie, ancien Chirurgien
de Monseigneur le Prince de Wirtemberg.*

DÉDIÉE A MADAME ADELAÏDE.



A PARIS.

Chez DUFOUR, Libraire, rue de la Vieille
Draperie, au Bon Pasteur.



M. DCC. LXIX.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

LES PIERRES

DE LA CHÉMINÉE

DE LA CHÉMINÉE

DE LA CHÉMINÉE



DE LA CHÉMINÉE

M. DCC. LXXI

DE LA CHÉMINÉE



A MADAME
ADELAÏDE
DE FRANCE,



MADAME,

LE nom d'une Princesse aussi universellement chérie, suffit pour accréditer une méthode dont vous-même avez éprouvé le succès. La reconnoissance que j'ai de ce que vous daignez, MADAME, me permettre
a ij

de la faire paroître sous votre *Auguste*
Nom, égale le bonheur que j'ai d'être
attaché à votre service. Pénétré de
vos bontés, *MADAME*, je vois
dans votre cœur bienfaisant l'image
de celui du Prince sous l'empire duquel
nous avons le bonheur de vivre; Et
je ne puis admirer vos vertus, sans
reconnoître celles de *LOUIS LE BIEN*
AIME'.

Je suis avec un très-profond respect,

MADAME,

Votre très-humble, &
très-soumis serviteur
ROUSSELOT,
Maître Chirurgien
reçu pour les dehors



P R É F A C E.

LORSQUE je voulus entreprendre de pratiquer la partie que je traite aujourd'hui par écrit, je sentis combien j'aurois d'obstacles à vaincre, & ces obstacles me paroissoient, en quelque sorte, insurmontables. Il me falloit d'abord combattre un préjugé universel contre le titre de *Guérisseur de Cors*, avant de pouvoir tirer de l'oubli, ou pour mieux dire, de l'avilissement, une partie que je regardois comme immédiatement dépendante de la Chirurgie. Il me falloit en second lieu trouver les moyens

de gagner solidement la confiance d'un Public jusques-là leurré par les promesses inéfficaces des Charlatans , qui depuis longtems s'étoient approprié le droit de débiter impunément des mensonges , & des remedes plus nuisibles que salutaires.

Je me suis raffermi contre les difficultés qui s'opposoient à mes vûes , & je n'ai rien négligé pour surmonter les obstacles qui pouvoient me rebuter ; mes soins ont disposé les esprits , le tems les a convaincus , & mes succès font la preuve de l'efficacité de mes travaux.

Je puis donc aujourd'hui présenter avec confiance au Public le fruit de mes veilles & de mes expériences , l'indulgence qu'il a déjà

eue pour moi, & l'accueil qu'il a fait aux Observations que j'ai données il y a huit ans, m'ont engagé de traiter cette matiere avec plus d'étendue que je ne l'avois fait; trop heureux s'il en retire tout le fruit que je me propose de lui procurer, & s'il daigne m'honorer de son estime en applaudissant à mes travaux.

Mais en supposant que mes Observations ne produisissent pas tout l'effet que j'en attends, je pense au moins qu'on ne refusera point à mon zele les témoignages qu'il mérite.

Lorsque je me suis attaché à la partie que je traite, mon premier & mon principal objet a été de me rendre utile à mes Concitoyens, seul but qui doit animer un zelé Patriote. Le second a été de bien mériter de

la postérité par des découvertes suffisantes, persuadé qu'en réussissant, je servirais utilement l'humanité, comme dit le Docteur *Sydenham*, en parlant du même sujet que je traite ; je n'ai uniquement aspiré qu'à l'estime du Public ; si au contraire l'intérêt m'avoit animé, je doute que mon travail eût été suivi d'un grand succès, par la raison qu'on a toujours droit de se méfier de ceux qui n'agissent que par ce principe. Aussi comme je n'avois que le bien général en vûe, je n'ai appréhendé de découvrir ni mes observations, ni les remèdes dont on pouvoit faire usage.

J'ai senti combien il étoit dangereux d'abandonner mes Concitoyens aux prétendues lumières des Charlatans ; je sçavois les conséquences pernicieuses qui pouvoient

en réfulter , & ces différentes considérations m'ont engagé de plus en plus à approfondir ce sujet qui , au premier coup d'œil , ne paroît qu'une minutie , & qui néanmoins par le défaut d'une sage administration peut conduire à la mort , comme je le prouverai dans le corps de cet Ouvrage.

Qu'on ne s'attende point à trouver ici sous le nom de certificats un amas d'impostures ordinaires aux Charlatans ; je n'ai jamais fait usage de ce genre d'attestations , qui pour l'ordinaire sont extorquées , mandrées ou payées , & qui , pour la plûpart , ne sont données que par des gens trompés eux-mêmes ou intéressés à tromper les autres. Je n'ai besoin d'aucun subterfuge pour accréditer mes

talens ; j'en appelle simplement au témoignage de tous les Grands & de toutes les Personnes de considération qui m'ont honoré de leur confiance ; d'ailleurs ces suffrages équivoques me deviendroient d'autant plus inutiles, que je ne cherche à surprendre la confiance de personne ; ceux qui auront mon Ouvrage seront en état de se passer de moi ; c'est , je crois , la preuve la plus certaine que je puisse donner de mon désintéressement , & du désir sincere que j'ai de me rendre utile. Je pourrois donner encore une autre preuve de ce que j'avance, en communiquant au Public les offres avantageuses qui m'ont été faites pour passer dans des Cours étrangères ; mais je supprime des faits qu'on pourroit attribuer à une

vaine gloire. Il me suffit d'esperer qu'un jour on reconnoitra dans un fils & une fille que j'instruis pour me remplacer, les mêmes sentimens qui m'animent.

L'Ouvrage que je présente au Public, pouvant servir de suite au *Traité des maladies de la peau* du célèbre *Turner*, j'ai crû pouvoir joindre une dissertation sur les *Cancers, Ulceres, & autres maladies* du même genre, & m'attacher moins à raisonner sur cette matiere qu'à rendre public le fruit de mes travaux & de mes expériences réitérées. Mes découvertes pourront conduire par la suite à de plus heureuses; le bien de l'humanité me porte sincerement à le désirer, & je regretterois peu mon travail & mes dépenses, si le Public pou-

voit par la fuite en retirer tout l'avantage que j'en espere.

Dans un Ouvrage de la nature de celui-ci, c'est-à-dire, destiné à l'usage de toutes sortes de personnes, j'ai crû que je devois m'expliquer simplement, pour me mettre à la portée de tout le monde: c'est pourquoi, j'ai tâché d'éviter, autant qu'il a dépendu de moi, tous ces mots scientifiques, qui, dans le fond, ne sont que des mots, & qui ne font qu'obscurcir un Ouvrage sans le rendre meilleur. J'écris pour le Public, & non pour les personnes de l'Art.



TOILETTE



TOILETTE
DES PIEDS,
OU TRAITE' DE LA GUE'RISON
DES CORS, VERRUES
ET AUTRES MALADIES DE LA PEAU.

INTRODUCTION.

LA Chirurgie est un Art qui s'étend à tous les traitemens où les opérations de la main sont nécessaires. Il suffit qu'une maladie extérieure ait besoin d'une main intelligente, pour être du ressort de cet Art. Il est vrai qu'il y a des maux plus ou

A

moins graves, qui par conséquent supposent plus ou moins de connoissances nécessaires dans ceux qui, par état, sont chargés d'y remédier. Mais dès qu'il s'agit de la plus légère incision, & que, suivant les circonstances, il peut résulter quelque danger, cette opération appartient de droit au Chirurgien, & dans ce cas, il doit prescrire les regles convenables. Telle est la partie qui fait l'objet de cet Ouvrage, aussi se trouve-t-elle comprise dans les Traités complets publiés sur l'Art de guérir par opération de la main.

Celse (a), traitant des maladies de la peau, que l'on pourroit confondre avec les Verrues, distingue les Cors qui abondent moins en sang que la plûpart des petites excroissances qui s'élevent sur la superficie. *Bernard Valentin* (b) en fait mention dans sa grande Chirurgie, &

(a) Lib. 5. cap. 28. n^o. 14.

(b) Sect. 4. §. 3.

rappelle des exemples de malheurs arrivés par la section indiscrete des Cors. *Juncker* (a) en fait un article détaillé, dans lequel il cite divers moyens propres à leur guérison : *Verduc* (b) touche aussi cet objet dans sa Pathologie : *Heister* (c) en donne un chapitre entier qu'il subdivise en deux articles : *Dolaus* (d) dans son Encyclopédie : *Pigray* (e) dans son Epitome : *Lavauguyon* (f) dans son Traité des opérations : *Col-de-Villars* (g) dans son Cours de Chirurgie, & nombre d'autres traitent des Cors des pieds. Il n'est pas étonnant que *Turner* (h) qui écrit *ex professo*, sur les maladies de la peau, se soit plus étendu sur cette maladie que ceux qui précédent. On doit juger de l'import-

(a) Tabul. 36. p. 247.

(b) Tom. 2. chap. 51. art. 2.

(c) Cap. 176.

(d) Lib. 7.

(e) Liv. chap. 13.

(f) Chap. 45.

(g) Des Tumeurs, chap. 5. art. 12.

(h) Traité des maladies de la peau, tome 2. chap. 34

tance de cette incommodité, si légère en apparence, par l'autorité respectable de l'Hipocrate Anglois *Sydenham*, que *Turner* cite avec éloge; si quelqu'un, dit ce Savant, employoit toute sa vie à découvrir un spécifique pour les Cors, il mériteroit bien de la postérité, & auroit suffisamment servi le genre humain.

Mais après avoir parcouru tous ces différens Auteurs, on est étonné de voir qu'ils se sont copiés les uns les autres; & qu'en outre ils ne parlent que très-superficiellement de cette partie: j'espere donc que le Public me sçaura gré de m'y être attaché spécialement, & de l'avoir autant approfondi que je l'ai fait.



CHAPITRE I.

DES CORS.

ARTICLE PREMIER.

Des Cors en général.

SELON les différens Auteurs, le Cor a pris différentes dénominations. *Avicenne* le définit une excroissance à peu près de la nature des ongles, laquelle vient près des jointures & vers les extrémités des doigts; il le nomme *Corne de pieds*: mais cette définition ne me paroît pas tout-à-fait conforme à la nature du Cor; car, selon *Col-de-Villars* » les cornes sont des élévations longues, dures, » rondes & pointues, qui viennent au » bout des doigts des mains & des pieds, » & dont la substance imite celle des » ongles. « Je croirois donc plutôt qu'en général on devoit le définir ainsi :

Le Cor est un tubercule rond, ou ex-

croissance cutanée, qui vient ordinairement aux doigts des pieds, sa nature approche beaucoup celle de la Verrue dont cependant il diffère par une dureté beaucoup plus sensible.

C'est ainsi que *Sennert* le définit, parce que, dit-il, il paroît sur la peau comme une petite éminence ou monticule. *M. Wisemann* pense qu'il y a une différence plus essentielle entre le Cor & la Verrue, en ce que celle-ci pousse la peau en dehors, & que l'autre commençant à la cuticule, jette ses racines en dedans.

Les Latins ont appelé le Cor *Verrue blanche*, ou *Clou*, par l'analogie ou ressemblance qu'il a à la tête d'un clou; quelques-uns l'ont encore nommé *œil de Pie* ou *de Coq*, à cause d'une certaine tache noire que l'on remarque au centre, & que l'on diroit être la prunelle d'un œil.

La racine du Cor est très-dure, très-seche, & quelquefois si profonde, qu'elle

pénètre jusqu'au tendon, & jusqu'au périoste.

Le siège du Cor est principalement sur les phalanges des doigts du pied, au lieu que le durillon s'attache aux parties latérales, & même sous la plante du pied.

Le Cor est insensible par lui-même, lorsqu'il est parvenu à un certain degré de dureté; la preuve en résulte de la quantité qu'on en peut enlever avec l'instrument tranchant, sans lui faire éprouver la moindre sensation de douleur; mais les parties voisines en éprouvent une très-caractérisée, parce que les racines s'attachent à celles qui sont douées d'un sentiment vif, & lorsqu'il se trouve comprimé, il les blesse, les enflâme, & ces premiers accidens sont souvent suivis de plus grands, tels que la suppuration & la pourriture; mais le Cor par lui-même n'éprouve aucun de ces changemens.

Les Cors se divisent en *Cors profonds* & en *Cors cutanés*. Ceux-ci sont occasion-

nés par une légère compression, & ne sont que superficiels; on les nomme ainsi parce qu'ils ne s'attachent qu'à la peau.

Les *Cors profonds* ont pour principe une compression plus forte & plus continuée, les premiers ne pénètrent pas fort avant dans la peau, les seconds au contraire pénètrent quelquefois, comme je l'ai dit, jusqu'au tendon & jusqu'au périoste. On y remarque des racines qui les attachent avec force, & qui causent des douleurs beaucoup plus violentes,

Ces deux especes de Cors se placent indistinctement, tant aux différentes articulations, ou phalanges des doigts, qu'à leurs parties latérales; tantôt à la plante du pied, ou sous les ongles, suivant le plus ou le moins de compression que ces parties éprouvent.

Il est aisé de connoître & de distinguer ceux des deux especes; les *cutanés* sont ceux que l'on peut pincer en entier, & qui s'écaillent; ceux au contraire qui

semblent tenir à un pédicule, doivent être réputés profonds. Les uns & les autres émanent du même principe, comme on le verra ci-après.

ARTICLE II.

Des causes générales du Cor.

ON attribue ordinairement la cause du Cor à un épaissement des liqueurs, mais plus souvent à une humeur épaisse & visqueuse, arrêtée & durcie dans les vaisseaux lymphatiques de la peau, par une compression constante qui forme enfin une substance calleuse.

Il peut se faire, comme le prétend *Platerus*, que les excroissances soient produites par le suc nourricier destiné à l'usage de la peau & durci dans ses pores; mais il faudra toujours convenir que le principe vient nécessairement d'une compression constante & forte qui arrête la circulation de ces mêmes sucs & les

desseche ainsi que les houppes nerveuses de la peau.

Selon le systême de M. *Lavauguyon* il semble que la cause du Cor provient de la rupture ou du déchirement des filamens nerveux de la peau, occasionné par quelques accidens, & qu'alors le suc nourricier, qui distile de leurs extrêmités, se coagule sous l'épiderme, & forme par son épaisissement la substance du Cor. Ce principe n'est point destitué de vraisemblance ; mais sans recourir à aucun déchirement, je pense qu'une simple compression suffit pour opérer le même effet.

Pour justifier ce que j'avance, on peut avoir la curiosité d'examiner la description de la peau dans l'exposition anatomique du célèbre *Winslow*, & je ne doute pas que l'on ne convienne alors de la solidité de mon raisonnement.

L'on jugera aisément d'après cette description que les mêmes mammelons dont il parle, après avoir été violemment &

constamment comprimés, se dessechent, & forment cette substance calleuse que nous appellons Cors; car les fibrilles de la peau se touchent alors dans un plus grand nombre de points de leur surface, & se lient plus étroitement les unes aux autres, interdisent l'accès aux fucs qui devroient naturellement les humecter & les nourrir; conséquemment la circulation n'ayant plus lieu dans ces parties, elles doivent nécessairement se racornir & produire des Cors.

Il résulte de ce que j'ai précédemment avancé, que la principale & seule cause du Cor, n'a pour principe qu'une compression violente, d'où suit l'épaississement des liqueurs, & duquel procèdent les effets dont je parle.



 ARTICLE III.

Des causes particulieres du Cor.

LA cause générale du Cor vient, comme je l'ai dit, d'une compression constante; les causes particulieres ont pour principe une chaussure trop courte ou trop étroite, des bas & des chaufsons trop longs, trop larges ou trop étroits.

En effet, 1°. une chaussure trop courte obligeant les doigts de se replier sur eux-mêmes, il est de toute nécessité que les jointures ou phalanges se trouvent comprimées, parce que l'empaigne du soulier qui par-là se trouve rétrécie, appuye sur les doigts avec force & les comprime constamment, ou cause un frottement continuel qui échauffe ces parties, ce qui revient au même.

2°. Des souliers trop étroits obligeant les doigts de se tenir perpétuellement ferrés les uns près des autres, ou

souvent même pelottés l'un sur l'autre, il suit également une compression constante qui arrête la circulation, ou un froissement qui produit infailliblement le même effet.

3°. Des bas & des chausses trop longs ou trop larges produisent nécessairement une aussi dangereuse conséquence, par la raison que le superflu de leur longueur ou largeur forme des plis ou godets, & que le foulier ne se prêtant pas pour faire place à ces plis, il faut que la chair cède, ce qui occasionne une compression douloureuse, d'où résulte également l'incommodité des Cors.

De tout ce que j'ai dit, il suit que la cause du Cor est toujours externe, conséquemment il ne faut, pour le guérir, avoir recours ni aux saignées, ni aux purgations, ni aux autres préparations du même genre, à moins qu'il n'y eût un levain scorbutique ou vénérien, & encore ne seroit-ce pas dans la vûe de dé-

truire simplement le Cor, mais bien de guérir le mal principal.

Une preuve sensible que la cause du Cor est toujours externe, c'est que les Payfans, les Sauvages, les Religieux déchauffés, & généralement toutes les personnes qui marchent pieds nus, ou avec des chaussures ouvertes, ne sont aucunement sujettes aux Cors, proprement dits. Mais le rétrécissement de la semelle comprime souvent le contour du pied, & l'inégalité que l'on remarque au milieu de la semelle, qui ne provient que de la négligence des Cordonniers, comprime souvent aussi la plante du pied, ce qui occasionne quantité de durillons.

Je traiterai dans la suite de cet ouvrage ce qui concerne cette autre espece d'incommodité; je passe à la maniere de traiter les Cors pour parvenir à leur entiere guérison.

ARTICLE IV.

De la cure des Cors.

IL y a deux sortes de cures, qui se réunissent néanmoins pour n'en faire qu'une; sçavoir, la cure préparatoire, & la cure radicale.

La premiere consiste a diminuer les symptomes & la douleur, lorsque la sensibilité du malade ne permet pas de procéder incontinent à la cure radicale.

Les personnes attaquées des Cors doivent toujours préférer cette cure à l'autre, pour éviter de plus grands maux que la mal-adresse ou l'imprudence d'un ignorant pourroient occasionner.

La seconde sorte de cure, consiste non-seulement à dissiper les symptomes, mais encore à détruire le mal dans son principe par l'anéantissement de la cause.

Je prescrirai, ci-après, ce qu'il convient de faire pour procéder à l'une & à l'autre.

Quoique je conseille de préférer l'une à l'autre, je conviendrai néanmoins que le succès de chacune des deux est absolument différent, puisque réellement l'une ne sert, à proprement parler, que de préparation à ce que l'autre doit opérer.

En effet, rien n'est si facile que d'emporter la superficie d'un Cor; mais c'est une opération sans fin à laquelle il faut sans cesse avoir recours, jusqu'à ce que le Cor soit entièrement détruit, parce qu'il est certain qu'il repousse tant que la cause subsiste.

D'un autre côté, la guérison radicale d'un Cor profond est difficile; une première opération peut suffire au Cor cutané, parce qu'il n'entraîne aucun germe après lui; mais il n'en est pas ainsi de l'autre. J'offre néanmoins au Public un remède dont l'effet est incontestable, de telle nature que soit le Cor, pourvu toutefois qu'avant d'en faire usage le Cor soit bien préparé & bien coupé.

J'entrerais

J'entrerai dans le détail des différens remedes qui contribuent à la guérison des Cors, après avoir prévenu le Lecteur sur les différentes choses qu'il importe d'éviter.

On doit observer à cet égard, 1°. d'éviter scrupuleusement d'irriter les parties voisines du Cor, autrement il pourroit en résulter une inflammation considérable & d'autant plus dangereuse, qu'elle seroit l'avant-coureur de la gangrene, comme il est arrivé à plusieurs personnes qui ont trouvé dans une cause si legere en apparence, celle d'une mort trop réelle.

2°. Il faut avoir attention de ne point couper le Cor trop près, & de ne faire usage d'aucun caustique en général. Beaucoup de personnes employent le soufre & l'huile de vitriol, indiqués par nombre d'Auteurs; mais ces remedes sont aussi violens qu'incertains, & leur subtilité peut quelquefois attaquer le genre ner-

veux, si le Cor pénètre jusqu'aux nerfs.

Il est vrai que la douleur peut quelquefois impatienter un malade, & que par cette raison il est naturellement disposé à brusquer le mal pour en être plus promptement délivré; mais il le sera de même en se confiant à un Chirurgien sage & prudent; c'est ce qu'il faut observer. Ce Chirurgien, ennemi par principe de tous les remedes violens, aura soin de couper légèrement le Cor de fois à autres, & le malade, au moyen d'un peu de patience, se trouvera en peu de tems soulagé sans avoir couru de risques.

Je reviens à la cure préparatoire & aux moyens qu'on doit employer pour y parvenir.

Il faut pour cet effet baigner les pieds simplement dans l'eau tiede, ou dans un bain composé de son ou de quelques herbes émolientes, comme la mauve, guimauve, pariétaire, sénéçon, ou une décoction de racines de couleuvrée avec

celle d'*enula campana* & la camomille romaine, ou autres plantes de même nature.

Dans l'une de ces décoctions, on tiendra les pieds l'espace d'une demie heure au plus.

La propriété de ces demi bains est d'amollir la première couche des Cors, & de faciliter l'extirpation de leur surface par le moyen d'un instrument tranchant. Après avoir enlevé la superficie des Cors, on tranche doucement les bords qui les environnent; en réitérant cette opération tous les mois, on se délivre de la sensation douloureuse occasionnée par le Cor, & l'on prépare le succès d'une cure radicale si l'on veut la tenter; mais le plus propre à y contribuer, est de prévenir les causes détaillées au chapitre précédent, en ne faisant usage que de chaussures aisées.

A l'égard des *bains des pieds*, je préviens qu'il y a des tems & des circonstances

auxquels les Dames s'en doivent abstenir ; surtout lors des grossesses, des évacuations périodiques, ou autres inconvéniens de même nature, dans le détail desquels je n'entre point : c'est aux personnes indisposées à s'en rapporter alors aux lumières & à la prudence de ceux qui sont en état de les conduire.

ARTICLE V.

De la cure radicale.

QUOIQ'IL soit très-difficile, comme je l'ai dit, de guérir radicalement les Cors profonds, la cure n'est cependant point impossible, & comme l'expérience me le démontre tous les jours.

Malgré ce que j'ai prescrit dans la cure préparatoire, malgré les précautions que j'indique, il arrive néanmoins que les Cors sont souvent douloureux, par la raison que l'effet qui subsiste, est la suite

naturelle d'une cause toujours subsistante ; dans ce cas on peut avoir recours aux topiques les plus simples.

37 Ceux dont on peut faire usage sont les feuilles de lierre, de joubarbe, de verrucaire, ainsi que la peau qui se forme sur l'empois que vendent les Chandeliers.

38 Un morceau de veau trempé dans le vinaigre, le galbanum, la gomme ammoniacque, l'agaric de chêne, l'emplâtre de Vigo avec ou sans mercure, enfin la vermiculaire pilée, & appliquée dessus en forme de cataplasme, sont des remèdes d'une grande efficacité, pourvu toutefois qu'ils soient appliqués de nouveau pendant plusieurs jours.

39 Le galbanum est une espèce de gomme attractive, émoliente & résolutive, & qui par cette raison opère plus efficacement que d'autres remèdes ; mais l'inconvénient qui résulte de sa mauvaise odeur, malgré toutes les préparations qu'on peut

en faire, & les précautions qu'on peut apporter, est si grand, que ce remede devient communément impraticable pour certaines personnes, par la difficulté qu'elles ont de supporter cette odeur: cependant de telle nature que soit le Cor, en appliquant dessus régulièrement pendant huit jours, environ gros comme un pois de cette gomme, cela suffit pour le détruire radicalement; mais il faut, pour en faire usage, se séquestrer de la société à qui cette odeur est également insupportable, & se renfermer jusqu'à l'entiere guérison. J'ajoute à cet avis qu'il faut, comme je l'ai dit, qu'avant d'employer le galbanum, le Cor soit bien préparé & coupé artistement.

La peau d'empois a ses vertus qui ne sont suivies d'aucun inconvénient; peu importe de quelle couleur il soit; néanmoins on doit employer le blanc de préférence, parce qu'il n'y entre aucune matière hétérogène à sa nature. Toute l'atten-

tion qu'exige ce remede, c'est d'être réitéré pendant une quinzaine de jours, & même plus s'il est nécessaire, en observant de gratter le Cor à mesure avec l'instrument tranchant.

Le savon, n'importe de quelle couleur, opere également la guérison, en l'employant avec la même précaution.

J'ai vu employer avec succès le suc de la grande chélidoine avec le sel ammoniac, dont on imbibe un peu de coton que l'on applique sur le Cor après qu'il a été coupé bien uniment avec l'instrument tranchant, en continuant plusieurs jours consécutifs.

M. Louis, dans le *Dictionnaire Encyclopedique*, cite plusieurs remedes, dont même il conseille de faire usage, particulièrement l'emplâtre de *Ranis* avec le mercure, ou l'emplâtre de *Mynsicht*, ou le suivant, dont il donne la composition qui se trouve dans *Sennert*.

℞. Une once de poix navale, une

demie once de galbanum dissous dans du vinaigre, un scrupule de sel ammoniac, un gros & demi de grand diachylum que vous mêlerez selon l'Art, & appliquerez sur le Cor; on y peut avoir recours dans l'occasion. Ici le galbanum perd un peu son odeur sans rien perdre de son efficacité.

J'ai trouvé dans le Recueil des méthodes de M. *Helvetius*, un remede que je puis garantir comme certain, par l'efficacité avec laquelle je l'ai toujours employé. Néanmoins il y entre un corrosif que j'ai longtems combattu; mais le correctif qu'on y joint, suffit pour dissiper les craintes qu'on pourroit avoir à cet égard, puisque l'Auteur l'employe pour dissiper les carnosités dans le canal de l'uretre. En voici la composition:

℞. Une demie once d'antimoine crud, pulvérisé, deux dragmes de mercure doux, & six grains de sublimé corrosif; broyez le tout pendant longtems sur le porphyre,

porphyre , & l'incorporez exactement avec l'huile d'œufs pour en faire un onguent d'une médiocre consistance : l'on en applique sur le Cor, gros comme une lentille après qu'il a été bien préparé , & l'on réitere tous les 24 heures le même pansément, ayant soin de racler légèrement le Cor avec la pointe d'un canif. Trois pansemens ainsi suivis, suffisent pour détruire le Cor le plus invétééré.

On peut également employer avec succès les remedes suivans :

Exprimer de la noix d'Acajou la matiere onctueuse & laiteuse qu'elle contient , appliquer simplement sur le Cor un morceau de linge trempé dans cette matiere, & réitérer plusieurs jours de suite l'application ; ce remede a des propriétés particulieres pour la guérison des maux dont il s'agit, qu'il opére presque infailiblement.

Prendre un fiel de porc mâle, ou verrat,

le suspendre dans la cheminée pour le dessécher à moitié, de manière que le fiel se réduise en une espèce de pommade un peu compacte; en prendre de la grosseur d'un pois, l'étendre sur un morceau de gant, & l'appliquer sur le Cor; il faut réitérer cette application pendant huit jours en se chauffant, en observant de changer l'emplâtre; ce remède guérit radicalement sans le moindre accident: on peut se préparer à l'application de ce remède de la manière suivante:

Amasser une quantité suffisante de sa propre urine, la faire chauffer, s'y baigner le pied incommodé pendant une demie heure, ensuite cerner le Cor légèrement avec un canif, & appliquer le remède. Cette méthode est infallible.

L'on peut enfin employer avec succès le remède qui suit: prendre de l'herbe appelée mercurielle, une poignée, en faire une forte décoction avec du mécoacam, ensuite y faire infuser de l'agaric

de chêne pendant trois fois vingt-quatre heures, couper, après l'infusion, un morceau de l'agaric de la largeur du Cor, l'appliquer dessus pendant trois à quatre jours, & le changer matin & soir, en observant d'enlever artistement la première surface du Cor avant la première application du remède.

Beaucoup de personnes se flattent d'avoir fait usage de l'esprit de vitriol, ainsi que de l'huile du même nom, avec succès; mais si ces remèdes ne sont pas administrés avec toute la prudence possible, il en résulte des accidens très-fâcheux: l'on peut s'en servir avec précaution; mais auparavant il faut examiner la délicatesse de la personne & de la partie, parce qu'ils ne conviennent pas indifféremment à tous; & quiconque fait usage des caustiques sans connoissance ni réflexion, non-seulement s'expose à faire éprouver de vives douleurs, mais encore

expose le malade à effuyer les accidens terribles que j'ai décrits précédemment.

On peut encore, pour adoucir & préparer le Cor, se servir de pommade composée de vitriol bleu, de sain-doux & de savon, avec lesquels on aura incorporé un peu de vitriol blanc, ou simplement un peu de cire verte : ces sortes de remedes peuvent suffire pour la guérison des Cors cutanés ; mais pour celle des Cors profonds, il faut, avant de mettre en usage les remedes que j'indique, suivre exactement ce que j'ai prescrit dans la cure préparatoire, autrement les remedes seroient infructueux, & lorsque l'application des caustiques a produit une exulcération, le reste de la cure se pratique comme pour les autres ulcères en général.



ARTICLE VI.

*Des remedes indiqués par différens Auteurs
pour la guérison des Cors.*

C O M M E l'effet de tous les remedes en général n'a lieu que selon la nature des tempérammens, & qu'ils ne réussissent que selon la constitution particuliere des personnes malades, on est souvent obligé de recourir à différens remedes pour une même maladie, par la raison que tel qui réussit sur un tempéramment, produit quelquefois un succès foible ou contraire sur un autre; c'est aussi ce qui me porte à réunir ici tous ceux qui se trouvent indiqués dans de bons Auteurs, afin que chacun puisse user de celui qui est plus analogue à son tempéramment.

Avicenne (lib. 4.) conseille de dessécher par degré le Cor avec un morceau de bois enflammé, qu'on approchera du

mal le plus qu'on pourra ; il faut , selon lui , réitérer cette opération jusqu'à ce que le Cor soit emporté , & appliquer ensuite du beurre cuit pour achever de dessécher la racine du Cor : je mets cette façon de traiter au rang de celles dont l'usage paroît très-dangereux. En effet , outre que cette opération en soi doit être douloureuse , je la crois encore sujette à beaucoup d'inconvéniens , surtout si le Cor est profond , & que ses racines s'étendent jusqu'à l'aponévrose du tendon & jusqu'aux nerfs.

Chauliac (chapitre 7 de son sixième Traité) indique un autre remède , dont l'effet me paroît aussi incertain que le précédent. Il faut , selon lui , racler la partie du Cor qui excède , & l'applanir le plus qu'il sera possible , ensuite appliquer une platine de fer-blanc , ou un emplâtre , au milieu duquel sera percé un trou de la grandeur du Cor , & verser une goutte de soufre brûlant qu'on lais-

fera éteindre sur la partie du Cor, après quoi le frotter avec du sérat, & prendre du repos. Ce remede, comme il est facile de le voir, est susceptible des mêmes inconvéniens; c'est pourquoi je ne conseille ni l'un ni l'autre; & si je les rapporte ici, c'est pour en condamner l'usage.

Fallope prescrit l'application des feuilles de saule ou simplement leur suc, ou des feuilles pulvérisées, ou l'écorce réduite en poudre, & mêlée avec du vinaigre. On recommande encore les racines de chéli-doines ou le suc de ses feuilles avec le sel ammoniac, les suc d'arum, de cyclamen & d'astragon, ainsi que la scrophulaire, le fouci & le pourpier, qui sont des remedes très-doux, & qui n'entraînent après eux aucun inconvénient; mais il faut en faire un long usage; plusieurs personnes s'en sont très-bien trouvées.

Riviere (Obs. 35.) prétend qu'après

avoir ramolli le Cor dans l'eau chaude & l'avoir coupé dans le déclin de la Lune, il y faut appliquer, soir & matin, pendant quinze jours des feuilles pilées de lierre terrestre, après quoi le Cor tombe de lui-même; ce remede, selon moi, convient à tout autre Cor qu'au Cor profond.

Hildan prescrit une préparation dont on peut faire usage avec succès. La voici :

℞. Des racines de lis blanc, de guimauve & de grande scrophulaire, de chacune une once, des fleurs de mauve, de camomille romaine & de mélilot, de chacune une poignée, des semences de lin, de fénu-gréc & d'anet, de chacune une once; coupez & broyez ces matieres, faites-en une décoction avec de l'eau de fontaine, & laissez bouillir jusqu'à la réduction de plus de moitié; l'on se servira de cette décoction à l'heure du coucher, pour s'en baigner les pieds, & cela

tant que la liqueur se maintiendra chaude, ensuite on se mettra dans un lit bien chaud pour exciter la sueur; on réitérera ce bain trois jours de suite; le Cor se trouvant suffisamment ramolli, il faut le couper avec un instrument tranchant, & prendre garde d'aller jusqu'au vif, appliquer ensuite sur le Cor l'emplâtre désigné, & réitérer pendant un mois. Mais comme beaucoup de personnes ne veulent pas s'affujettir pendant un si long tems à appliquer cet emplâtre, difficile d'ailleurs à trouver; on peut, à son défaut, faire usage de la cire rouge & molle des Notaires, indiquée par M. *Wisemann*.

Voici une autre recette d'un onguent pour les Cors, donnée par S. A. S. Mg^r. le Comte de Clermont, Prince du Sang, Abbé de Saint Germain-des-Prés, qu'il a fait composer plusieurs fois en sa présence, & distribuer *gratis*.

Prenez de la céruse lavée à l'eau rose; de la litarge broyée à l'eau de muguet,

du minium purgé à l'eau de morelle , de chacun trois onces , de l'huile de rose par infusion , vingt-deux onces ; de la cire vierge jaune une livre ; mettez le tout dans une terrine vernissée ; joignez - y quatre onces d'eau de morelle ; faites cuire le tout à petit feu jusqu'à ce que l'eau soit évaporée , en remuant toujours avec une spatule de bois pour empêcher la litarge de brûler & pour qu'elle se communique ; quand vous appercevrez que le tout ensemble prendra consistance , vous retirerez la terrine du feu , pour y ajouter sept gros de camphre raffiné & broyé dans six à sept gouttes d'esprit d'eau-de-vie de lavande & six gros de thérébentine ; alors vous remuerez le tout jusqu'à ce qu'il ait pris une consistance d'emplâtre ; ensuite vous l'étendrez sur un marbre pour en faire des magdaléons.

Maniere de faire cet emplâtre & de s'en servir.

On étend l'onguent sur du vélin bien

fin, ou sur de la peau de gant bien fine, & l'on en fait un emplâtre un peu plus large que le Cor, que l'on applique & qu'on laisse dessus jusqu'à ce qu'il tombe; ensuite, soit avec l'ongle, soit avec la pointe des ciseaux, on détache tout doucement le Cor, il s'en va avec toutes ses racines, & ne revient plus, si on a soin de se chauffer un peu plus à l'aïse. Si le Cor est invéteré, & qu'il ait poussé ses racines profondément, il faut commencer par appliquer dessus une feuille de joubarbe dont on ôte la première pellicule intérieure, c'est-à-dire celle de la partie concave de la feuille, & le côté d'où on a tiré cette pellicule s'applique sur le Cor; on met cette feuille le soir en se couchant, on l'ôte le matin, & tout de suite on y substitue l'emplâtre.

Je ne rapporte point une infinité de remèdes vantés, tels que sont divers cathérétiques indiqués par différens Auteurs. En général, ces sortes de remèdes

sont extrêmement dangereux, parce que la plûpart sont mal préparés, ou appliqués indistinctement : souvent même, par-là, des humeurs qui dominant sont attirées à la partie par l'inflammation du Cor, & produisent une suppuration. C'est pourquoi il convient au moins qu'ils soient administrés par un Chirurgien habile, qui connoisse & la nature du mal, & la propriété du remede; autrement il y auroit tout à craindre si on les employoit au gré des personnes sans expérience. Je crois même devoir citer ici les topiques qui me paroissent les plus dangereux, afin qu'on s'en abstienne.

Ceux contre lesquels on doit principalement se tenir en garde, sont, le vitriol, l'alun, le verd-de-gris, les fucs de thymale & de concombre sauvage, & généralement tous les arsénics & sublimés, parce que tous ces escarotiques ont une vertu brûlante & corrosive, qui souvent loin d'opérer la guérison qu'on recher-

che, ne font qu'accroître le mal, & quelquefois le rendent incurable. Il y en a quelques-autres plus tempérés à la vérité, mais dont l'effet est presque toujours aussi dangereux, si l'on n'observe une extrême précaution. De ce nombre sont les huiles de vitriol, de souffre & de tartre, l'eau forte, la dissolution du mercure, le beurre d'antimoine, l'huile d'aiguille, la pierre infernale & autres.

J'ajouterai pour dernière réflexion à cet article, qu'indépendamment des différens remedes dont je prescriis ici l'usage, il est toujours prudent de se confier aux lumieres de ceux qui, par état, doivent connoître & traiter ces sortes d'incommodités.

Il me reste à parler maintenant des soins que l'on doit apporter pour se conserver un libre usage de ses pieds, & prévenir les accidens qui résultent de la négligence qu'on a de les entretenir. C'est ce que je vais détailler dans l'article qui suit.

ARTICLE VII.*De la Toilette des Pieds.*

UN Monarque éclairé, à qui il n'échappe rien de ce qui peut contribuer au bonheur & au bien de ses Sujets, le Roi de Prusse régna, instruit par une expérience journalière des accidens qui peuvent résulter de la fatigue des marches, a introduit dans ces dernières guerres une méthode dont il seroit à désirer que l'on fit également usage parmi nous. Ce Monarque avoit préposé dans ses Armées, des Chirugiens destinés à visiter les pieds de ses Soldats, après & dans le cours même des marches, parce que le moindre échauffement occasionné par un fréquent froissement, suffit pour ôter les forces à un Soldat, & l'empêcher de remplir ses fonctions: souvent même ce léger échauffement venant à s'augmenter par une fatigue continuée, peut le

mettre absolument hors de combat, & lui ôter le moyen d'être dans la suite utile à sa Patrie. Cette sage prévoyance de la part de ce Monarque, est un exemple de l'attention que chaque Capitaine devoit apporter dans sa Compagnie, & de celle que toute personne quelconque devoit avoir. Les plus grandes incommodités de la vie, n'ont souvent pour principe qu'une négligence à les prévenir. Le premier soin qu'on doit à la conservation des pieds, est, comme je l'ai dit plus haut, de ne point gêner la circulation de la lymphe par des chaussures trop étroites.

En second lieu, de se tenir en garde contre les effets de la malpropreté ; car les personnes qui portent trop longtems les mêmes chaufsons ou les mêmes bas, particulièrement ceux qui sont sujets à la sueur & qui marchent beaucoup, sont exposés à de fréquens échauffemens occasionnés par la mal-propreté des chaufsons, ou des bas, dont le frottement

devient venimeux , & fait gerfer la peau , d'où même quelquefois il résulte une suppuration , si l'on n'a la précaution d'y remédier.

Le premier moyen de parer cet inconvénient , est de changer souvent de chaufsons , & de ne point les laisser s'encraffer sur la peau. Le second , est de ne point porter de bas de laine à crud sur la peau , parce que rien n'est plus capable de les échauffer lorsque l'on marche. La raison est que la laine étant plus rude que la toile , elle ne s'adoucit point par l'usage , & par conséquent le frottement en est beaucoup plus sensible que celui de la toile. Une preuve évidente de ce que j'avance , est que les bas de laine sont un des moyens qu'on met en usage pour épiler les jambes ; on peut juger par-là de l'effet que ce frottement doit opérer sur la peau.

Le troisième moyen , est d'avoir l'attention de se laver les pieds toutes les semaines

semaines une fois, soit dans de l'eau simple, soit dans des bains préparés. J'observerai à cet égard, qu'il est plus prudent de les laver à froid qu'à chaud; parce que les bains chauds dilatant davantage les pores de la peau par l'activité du feu, il est censé qu'ils rendent la peau plus sensible aux incommodités du froid & de la fatigue; au lieu que les bains froids, en resserrant les pores, adoucissent beaucoup moins la peau, & la rendent moins sensible à ces inconvéniens. Mais comme il est des personnes qui par tempérament, ou par des raisons particulières, ne peuvent supporter les bains froids, ils peuvent user des bains tièdes.

On peut substituer aux bains le soin de se laver chaque jour régulièrement les pieds avec un peu d'eau-de-vie chaude ou froide, c'est un soulagement pour les personnes qui marchent beaucoup, & qui contribue à fortifier.

On peut aussi mettre en usage la pâte de *Guzellick*, ou l'*Ermecq Turc*, qui se débite à Paris rue Saint Denis près celle des Lombards, chez le fleur *Fagonde* Parfumeur, à l'enseigne de la Toilette. Cette pâte a des propriétés & une vertu particuliere pour nettoyer & entretenir la peau; l'expérience que j'en ai faite m'en a démontré l'utilité. On peut encore faire usage de l'eau que je distribue pour la toilette des pieds & des mains. Cette eau n'est autre chose qu'une infusion d'armoise, de scordium, de pied de lion, de savon de Naples & autres ingrédients déterfifs, vulnéraires, apéritifs, histériques & fortifiants, infusés à froid dans l'eau-de-vie; je ne fais pas un mystere de la composition.

Les propriétés de cette eau naissent de la vertu des simples dont elle est composée. Ces différentes plantes qui tiennent un milieu entre le froid & le chaud, rendent l'usage de cette eau propre à la

nature des différens tempéramens.

Le scordium qui entre dans sa composition lui donne les propriétés nécessaires pour arrêter les progrès des morsures venimeuses, telles que celles des vipères, des serpens, &c. & principalement pour dissiper la demangeaison occasionnée par la picure des cousins, & de cette espece d'insectes si connus en Amérique & dans les Pays chauds sous le nom de maringoins.

Le pied de lion dont la nature est astringente, détersive, consolidante, & bonne contre les dissenteries & le flux immodéré des regles, rendent cette eau nécessaire à l'usage de la garde-robe ; mais en général elle est utile, par sa vertu astringente, aux personnes d'une complexion replete, dont l'embonpoint rend pour l'ordinaire les chairs flasques ; elle les raffermir beaucoup, ainsi que la peau, & les entretient dans un état de solidité toujours égal ; elle a encore les

propriétés de chasser les vents qui se tiennent entre les chairs & la peau, en la faisant chauffer & se frottant la partie incommodée; mais elle est particulièrement avantageuse pour l'entretien des pieds & des mains. Les personnes qui désireront en faire usage, la trouveront chez moi seulement, à raison de 6 livres la bouteille.

A R T I C L E V I I I.

Des Engelures & des Mules.

JE crois devoir parler encore d'une espèce d'incommodité qui souvent affecte aussi les pieds & qu'on nomme *Engelures* ou *mules* suivant l'endroit auquel elles s'attachent.

Les Engelures ont pour principe la stagnation du sang causée par le resserrement des vaisseaux capillaires de la peau, ce qui n'est occasionné que par la rigueur du froid; les humeurs étant ainsi fixées, déchirent & ulcerent les parties,

& leur séjour les rendant plus âcres, occasionne la douleur incommode qu'on y éprouve.

Les signes caractéristiques de ce genre de mal se manifestent ordinairement par une rougeur dans la partie affligée, accompagnée d'une enflure inégale dans la peau, d'une chaleur excessive & d'une demangeaison qui rendent cette incommodité insupportable. On lui donne le nom de *mule* lorsqu'elle s'attache aux talons.

Lorsque cette incommodité se déclare & que les demangeaisons commencent à se faire sentir, il faut faire usage d'une décoction de l'herbe appelée *pied d'oye*, dans laquelle on mêlera une quantité suffisante d'eau végeto-minérale, s'en laver les pieds plusieurs jours de suite, & résoudre les humeurs par quelques fomentations pour ouvrir les pores de la peau avant qu'elle soit ulcerée.

On employe à cet effet différens remèdes, tels que la saumure de bœuf.

l'eau salée, les bains froids, ou la neige, dont on frotte la partie malade; mais ces remèdes ne seroient pas suffisans si le mal étoit parvenu à un plus haut degré, dans ce cas on prescrit différens remèdes, tels que la décoction de navets gelés, le vin bouilli avec le sel & de l'alun, réduit en cataplasme avec la farine de seigle; du miel, du soufre, de l'encens réduits en liniment avec de la graisse de porc. *Sennert* indique encore les suivans :

℞. Du vin blanc, une pinte, de l'alun une once, faire bouillir le tout un moment & lavez la partie malade; ou bien :

℞. De l'huile de laurier deux onces, du miel ordinaire une once, de la thérébentine demie once : mêlez le tout & frottez la partie.

Les personnes qui sont sujettes à cette incommodité doivent la prévenir en se lavant de tems en tems les pieds avec de l'eau-de-vie, ou avec mon eau composée, surtout aux approches de l'hiver,

pour fortifier les parties sensibles contre les attaques du froid. C'est le moyen le plus sûr de prévenir ces accidens.

Ce que je prescris ici pour les pieds, convient & peut s'employer également pour les mains. Ceux qui sont sujets aux mules, ou engelures aux talons, doivent suivre la même méthode pour préservatif, ou faire usage de l'emplâtre de *Turner*; elle est composée de diapalme, de bol d'Arménie, d'huile rosat & de vinaigre; elle sert en même tems à garantir de la congestion ou stagnation des humeurs. Il faut avoir la précaution de la renouveler sitôt qu'elle commence à devenir lâche, & continuer ainsi tant que le froid se fait sentir.

Lorsque les Engelures, soit des pieds soit des mains, sont ouvertes, on peut encore employer avec succès le remede suivant; prendre un vieux soulier, le faire bruler jusqu'à calcination, le mettre en poudre, le mêler avec de l'huile rosat

& l'appliquer sur la partie. Pour former cette pommade, on prend une demie once de savate calcinée, deux gros de litarge, broyer long-tems le tout dans un mortier de plomb, ensuite y ajouter suffisamment d'huile rosat pour réduire le tout en pommade, & l'appliquer sur les parties ouvertes & ulcerées.

Je crois avoir suffisamment traité tout ce qui regarde la partie des Cors & des pieds; le détail que j'ai fait de la nature de ces incommodités, de leur origine & des remedes qui sont propres à leur guérison, est plus étendu que ce qu'en ont écrit tous ceux qui m'ont précédé: je crois même avoir sur eux l'avantage d'avoir traité cet objet d'une maniere plus utile au Public, au moins telle a été mon intention. C'est à ce même Public à décider si l'effet est conforme à mes vûes. Je passe maintenant à l'incommodité des Verrues, & au détail des remedes nécessaires pour en opérer la guérison.

CHAPITRE



CHAPITRE II.

DES VERRUES.

ARTICLE PREMIER.

Des Verrues en général.

APRE'S avoir traité dans le chapitre précédent, tout ce qui regardoit les incommodités naturelles aux pieds, j'ai cru essentiel de traiter aussi ce qui a rapport aux mains, d'autant plus, que ces opérations font partie de celles auxquelles je me suis livré plus particulièrement.

Entre les différentes incommodités qui surviennent aux mains, il y a les Verrues nommées *Verruca* par les Latins.

Ce sont en général de petites excroissances qui paroissent sur la peau ; elles sont dures, indolentes & invariables dans

leur couleur. Ce qui distingue les Verrues des Cors, c'est que ceux-ci pénètrent & poussent leurs racines en dedans de la peau, au lieu que celles-là les poussent au-dehors; aussi leur cause est-elle absolument différente de celle des Cors.

Suivant *Galien* (lib. 2 de *Morb.*) les Verrues sont une matiere hétérogène & contre nature, qui se trouve poussée avec violence, vers la peau, par la force des facultés internes: d'où il faut conclure avec *Avicenne*, qu'elles sont de la nature de tous les autres boutons ou pustules qui paroissent sur la peau.

Suivant *Juncker* (page 241) les Verrues sont des excroissances extraordinaires des fibrilles nerveuses de la peau, qui s'attachent surtout au visage & aux mains. Les principes de ces excroissances procedent d'une humeur grossiere, mélancolique ou flegmatique salée, convertie en mélancolie, qui, destituée de circulation, s'épaissit insensiblement, & forme ces callosités

qu'on appelle Verrues. Cette sorte d'incommodité ne produit aucune douleur, en lui laissant un libre cours ; elle défigure seulement la partie affectée.

On compte différentes especes de Verrues, qui toutes procedent du même principe : il n'y a de différence que dans la nature du principe en lui-même. C'est ce que je vais faire en sorte de développer le plus clairement & le plus succinctement qu'il me sera possible.

A R T I C L E I I.

Des différentes especes de Verrues & de leurs causes.

LES Verrues sont différenciées quant à l'espece, & le sont également quant aux effets. Les Anciens ne s'accordent pas avec les Modernes sur leur nom, leur nature & leur cause ; c'est pourquoi je ne parlerai ici que des plus connues.

Les Verrues proprement dites sont de

trois especes; sçavoir les rondes, les plattes & les pendantes; elles s'attachent plus particulièrement aux mains qu'aux pieds.

Les rondes, qui sont les plus ordinaires, ont une tête semblable à celle d'un petit porreau; c'est aussi la raison pour laquelle on leur donne le nom de cette plante; parce qu'elles s'attachent à la peau par de petits filamens.

Les plattes ont une base moins élevée que les précédentes, mais sont beaucoup plus larges: on les nomme en latin *Verruca formicaria*, Verrues de fourmis ou Verrues basses, parce qu'en les coupant on éprouve une douleur semblable à celle que cause ordinairement la picure de ces sortes d'insectes. *Celse* prétend qu'elles s'attachent plus volontiers à la paume de la main & à la plante des pieds.

Les pendantes ont une élévation sur la peau, leur base est étroite, ronde & oblongue; & comme elles n'ont souvent d'autre soutien qu'une ou quelquefois

deux pellicules qui les attachent à la peau, on les nomme par cette raison Verrues pendantes, *Verruca pensiles* ou *acrochorda*. Celles-ci naissent ordinairement sur les mains des enfans, & souvent tombent d'elles-mêmes.

On met encore au rang des Verrues différentes especes de condilômes, tels que le Fic, le Marisca, les Crêtes, le Thymus, &c.

Le Fic est une espece de condilôme ou excroissance charnue; c'est une petite tumeur indolente, ronde, pendante, à peu près semblable à une figue dont elle prend le nom. Sa substance interne est composée de petits grains qui ressemblent précisément à la chair de ce fruit; c'est aussi la raison qui le fait ainsi nommer.

Le Fic s'attache particulièrement aux yeux, aux paupieres, au menton, à la langue, au fondement & aux parties naturelles de l'un & de l'autre sexe. Il est d'une grosseur supérieure à celle de la

Verrue; on en a vû même qui égaioient en grosseur des œufs de pigeon; il est souvent rougeâtre, dur, & quelquefois squirreux. Cette espece d'excroissance est souvent douloureuse & fort incommode, suivant les différentes parties où elle se place: quelquefois elle tombe en exulcération, & s'ouvre en maniere de grenade. Les Fics qui croissent au fondement & aux parties naturelles, procedent souvent & sont d'ordinaire la suite d'un vice vénérien; dans ce cas il faut les traiter ainsi que toutes les autres maladies du même genre. Pour moi, je pense qu'en général cette incommodité n'a pour principe qu'un excès de débauche, qui jette une semence d'âcreté dans les humeurs, & qui les oblige à faire irruption au dehors.

Le *Marisca* est une petite excroissance de chair molle, fongueuse, indolente; elle ne diffère presque en rien du Fic.

Les parties qu'elle occupe sont ordinairement le périnée, le fondement, les

parties internes des cuisses & la partie supérieure des femmes. Il procede, comme je viens de le dire, de la même cause que le Fic, & doit être traité de la même maniere.

Les Crêtes sont encore des condilômes ou excroissances de la même nature qui partent d'une même cause, & produisent le même effet; aussi ne m'étendrai-je pas sur ces incommodités, pour ne point tomber dans des répétitions inutiles.

Le *Thymus* est une espece de grosse Verrue rougeâtre ou blanchâtre, ordinairement indolente; elle a des asperités, des rugosités, ou des crevasses semblables à la tête du thym d'où dérive son nom. Ces sortes de Verrues croissent ordinairement à la paume de la main, à la plante des pieds, aux talons, aux jambes; & quelquefois aux parties naturelles; souvent elles se trouvent seules, souvent aussi se trouvent-elles plusieurs ensemble.

Ces sortes de Verrues sont occasion-

nées par la sécrétion d'une humeur âcre qui se fixe dans les fibrilles de la peau, & qui venant à s'accroître insensiblement, fait enfin irruption; on en distingue deux especes, le *Thymus* proprement dit, & le *Thymion*. La base de cette dernière est étroite comme celle des Verrues pendantes, & leur sommet est rouge comme la fleur du thym. Cette différence, qui est fort peu essentielle, ne provient, je crois, que du plus ou du moins d'âcreté qui se trouve dans les humeurs; les différentes parties qu'elles occupent, sont l'effet d'un principe différent, mais dont la cause est toujours la même.

Fernel met encore au rang des Verrues ou Tubercules de même nature, le Charbon, le Furoncle & les Bourgeons qui, pour l'ordinaire, enluminent le visage, & fervent d'étiquette aux Suppôts de *Bachus*. La cause d'où dérive ces différentes excroissances, part d'une humeur lente, crasse & flegmatique.

Enfin , on comprend encore sous le nom de Verrues , le *Noli-me-tangere* , le Ptérygion & les Alphos.

Le *Noli-me-tangere* est d'une espece plus susceptible d'attention , surtout s'il est dur , insensible & entouré de veines variqueuses : quelquefois la tumeur est lâche , molle & blanchâtre , ce qui exige moins de précautions dans la cure. Je prescrirai l'une & l'autre dans l'article suivant.

Le *Ptérygion* est une excroissance qui vient à l'extrémité des ongles , & procede de deux causes ; quelquefois il vient à la suite d'un panaris , & souvent il est occasionné par la défectuosité des ongles lorsqu'ils se recourbent sous les chairs , & affectent la partie ; d'où il résulte une tumeur très-difficile à résoudre. Je traiterai séparément cet objet dans le chapitre troisième de cet Ouvrage.

Les *Alphos* sont certaines taches qui viennent sur la peau. Galien & Avicenne

les mettent au rang des maladies cutanées; on en distingue trois especes; les *Alphos* proprement dits, le *Mélas* & la *Leucé*.

Les *Alphos* proprement dits sont des taches multipliées sur la superficie de la peau, distinguées comme des gouttes roussâtres.

Le *Mélas*, ainsi que le nom l'indique, est d'une couleur sombre & tirant sur le noir. Il est à peu près semblable aux *Alphos*.

La *Leucé* est presque de la même nature, mais plus blanchâtre & plus profonde. Ces taches varient assez du blanc au noir & du noir au rouge clair; ce qu'on observe ordinairement dans la première grossesse des femmes, & surtout des brunes.

La cause de cette incommodité procede souvent d'une agitation contre nature, excitée par la violence de quelque passion interne; le principe est ordinairement une humeur bilieuse, grossiere,

flegmatique & mélancolique, ou une fermentation dans les fluides, telle que les passions d'une femme enceinte ont coutume d'exciter.

Je ne sçais trop pour quelle raison on met au rang des Verrues ces sortes d'incommodités & nombre d'autres semblables: je pense que la seule analogie qu'elles ont avec les Verrues, est de faire nombre dans les différentes maladies de la peau: aussi ne prescrirai-je aucune espece de remedes à cet égard, pour ne me point écarter des bornes que je me suis imposées.

ARTICLE III.

Du traitement des Verrues.

AVANT d'indiquer aucun remede, & d'en faire usage, on doit observer 1°. de purger & de faire évacuer la matiere morbifique par un fréquent usage d'épithyme & d'agaric: 2°. d'empêcher

la génération des Verrues ou leur multiplication, par un régime convenable, & d'éviter conséquemment tout ce qui peut exciter violemment les passions.

On connoît deux manieres de traiter les Verrues, soit par l'extirpation, soit par l'application des remedes extérieurs. Le Docteur *Turner* en distingue trois, le cautere actuel ou potentiel, l'incision & la ligature.

Ces différens traitemens ont lieu, suivant les especes différentes des Verrues; mais il faut, avant tout, examiner si l'excroissance n'est point accompagnée de quelque vice malin qui puisse la faire devenir cancéreuse. Dans ce dernier cas, les signes diagnostics sont un picotement continuel & une douleur extraordinaire dans la partie affligée. Il faut observer en second lieu sur quelle partie la tumeur est située, afin de pouvoir déterminer le genre de remede ou de traitement que l'on peut employer, autre-

ment on exposeroit le malade aux mêmes accidens dont j'ai parlé dans le chapitre des Cors.

Les Verrues rondes & pendantes étant à peu près semblables, se traitent également; lorsqu'elles sont situées avantageusement, c'est-à-dire, qu'elles ne se trouvent point placées sur les jointures, on peut employer la ligature, & l'extirpation peut s'en faire sans craindre de fluxion. Pour y parvenir, il faut lier la Verrue dans sa racine avec un crin ou du fil ciré, & ferrer par degré autant que le malade peut le supporter; alors les sucs qui se portoient dans cette partie étant interceptés, au moyen de la ligature, il est sans difficulté que les Verrues doivent se dessécher & tomber d'elles-mêmes. Pour opérer une chute plus prompte, il seroit extrêmement dangereux de les frotter avec de l'arsenic ou du sublimé: on peut, lorsque la Verrue est tombée, toucher la racine avec quelques escarotiques, ou simplement

avec une aiguille rougie au feu, ou prendre un petit peloton de toile fine d'araignée, l'appliquer sur l'endroit de la Verrue & l'allumer; ce remede détruit la Verrue, pourvu que l'on attende que la toile d'araignée soit totalement consumée: expérience réitérée plusieurs fois, & toujours avec succès. En voici un exemple:

Une personne de considération, retenue depuis dix ans au Château Royal de *la Bastille*, avoit les mains remplies & défigurées par une quantité de Verrues très-douloureuses. La curiosité, l'ennui peut-être, lui suggererent d'amasser la toile d'une araignée qui lui tenoit lieu de compagnie, & qu'il regardoit travailler à défaut d'autre amusement; ce Seigneur fit ensuite un peloton de cette toile, & l'ayant appliquée sur la plus grosse de ses Verrues, y mit le feu; la toile ainsi pelotée ne se consumant que par degré, lui fit à la vérité, m'a-t-il dit, ressentir les plus vives douleurs, lorsque le feu parvint

aux racines , mais elles furent de peu de durée ; la Verrue disparut promptement sans laisser de vestiges , ni même de cicatrices. Ce premier succès lui fit tenter la même expérience à l'égard de ses autres Verrues , ce qui lui réussit également. Etonné de voir ses mains embellies , & dans un état de santé que ces Verrues leur avoient empêché d'avoir jusques-là , il lui vint à l'idée , par réflexion , de faire la même tentative pour détruire des Cors invéterés qui l'incommodoient aussi depuis longtems , ce qui lui réussit avec un égal succès ; de maniere qu'il sortit de ce triste séjour , pieds & mains libres , & conscience épurée , totalement délivré de douleur , d'inquiétude & de crainte. De retour chez lui , il eut soin de réformer sa chaussure , persuadé que ses Cors ne venoient que de la compression causée par ses souliers ; desorte qu'à tous égards il jouit amplement d'une entière & parfaite liberté.

On peut encore employer l'incision pour traiter les Verrues de la même espèce. Cette opération se pratique en la coupant au niveau de la peau ; mais alors il est presque absolument nécessaire de cauteriser pour dessécher radicalement la racine , au lieu que la ligature peut souvent l'emporter toute entière.

Dans le cas de l'incision , pour achever l'opération , il faut employer quelque doux escarotique pour consumer par degré tout ce qui n'auroit pas été emporté avec l'instrument tranchant.

On peut encore les enlever de la même manière que les Cors , en cernant les Verrues légèrement tout au tour avec le bistouri ; mais cette opération ne se doit confier qu'à quelque Chirurgien habile , si l'on ne veut pas s'exposer aux dangers qui pourroient résulter de l'inexpérience du Praticien.

Les Verrues basses ou Verrues de fourmis , qu'on nomme encore *Myrmecia* ,
sont

sont encore plus difficiles à emporter que les précédentes , par la raison qu'étant moins élevées sur la surface de la peau , les racines pénètrent avec plus de profondeur.

Sur cela , plusieurs Auteurs sont d'avis de cautériser , & employent en effet les escarotiques les plus violens , tels que le soufre , la pierre infernale , & même le sublimé.

Mais ce genre d'opération est trop dangereux pour qu'un Chirurgien prudent veuille le mettre en usage : il vaut beaucoup mieux ramollir insensiblement la Verrue par quelques bains préparés , composés d'émoliens , afin d'attirer la racine plus près de la peau , & de rendre la Verrue pendante , ensuite la traiter de la même maniere que la précédente.

Galien parle d'un homme qui ne les guérissoit qu'en les suçant avec les lèvres , ce qui les rendoit assez éminentes & lâches pour pouvoir être arrachées

avec les dents: je goûterois fort cette maniere de les guérir, en ce qu'elle est moins douloureuse de beaucoup, & qu'indépendamment elle n'est susceptible d'aucun des inconvéniens auxquels on est exposé par l'usage des caustiques.

Toutes les autres especes de Verrues se traitent par la simple application des remedes extérieurs; je vais en indiquer la composition, ainsi que le régime qu'il faut suivre.

ARTICLE IV.

De différens remedes employés contre les Verrues ordinaires.

RHAZIS prétend que pour resoudre & dessecher les Verrues, il faut les frotter avec des feuilles de caprier ou des carrobes humides jusqu'à parfaite guérison. D'autres les ramolissent avec de l'eau chaude, & appliquent dessus un morceau d'oignon de scille coupé par le milieu.

Halyabbas prescrit un cataplasme composé de fiente de chevre, de vinaigre & de nielle pilée qu'on applique sur la Verrue ; mais tous les remedes où il entre des astringens tel que le vinaigre, ne doivent point être employés, parce que ces sortes d'incommodités exigent des remedes émoliens qui les fassent sortir, & non des astringens qui les concentrent encore davantage.

On peut appliquer avec plus de succès des feuilles pilées de rue, de mille feuilles & d'herbes à Robert, ou bien prendre une certaine quantité de limaçons rouges, des bois, les mettre dans un pot de grès ou de plomb, jeter une certaine quantité de sel commun dessus, & les enfermer quatre à cinq jours. Alors ils dégorgent un limon gras & onctueux, dont on imbibe les Verrues plusieurs jours de suite. On peut, avant d'enfermer les limaces, les laver avec du vin blanc ou de l'eau rose pour les nétoyer, les jeter ensuite

dans un sac ou dans une chauffe d'Hypocrate, les suspendre & recevoir ensuite dans un vase placé en dessous, ce qui en découle. Ce remede est un des plus simples, & quoique lent à opérer, un des meilleurs.

Différens Auteurs prescrivent de les froter avec du vieux levain, du seigle délayé dans du lait de figuier ou de thymale, mais je ne le conseille pas.

Halyabbas conseille encore de couper la Verrue en quatre, & de placer dessus un grain d'arsenic; mais ce remede est dangereux, & pour l'employer sans crainte, il faudroit que les Verrues fussent placées avantageusement. Au total, c'est un remede imprudent.

La méthode des Anciens s'exécute par les caustiques pour l'ordinaire & par les acides; cependant ce seroit celle que je prescrirois le moins, parce qu'outre le danger de cette pratique, si l'application de tels remedes ne produit pas l'effet

espéré, il peut en résulter divers accidens très-difficiles à réparer.

Néanmoins il est des cas particuliers où l'on ne peut se dispenser de mettre ces remedes en usage ; c'est pourquoi je crois devoir les indiquer ; mais il ne faut aussi les employer qu'avec une extrême circonspection, & qu'après avoir éprouvé l'inefficacité des remedes moins violens.

On peut employer avec succès la feuille de pourpier des Indes, ou de grande scrophulaire, pour dessécher les Verrues, parce que ces plantes relâchent la partie, & font résoudre l'humeur épaisse.

On se sert aussi d'un liniment composé de la maniere suivante :

℞. Trois dragmes d'huile de tartre ; une dragme d'onguent blanc camphré, & un scrupule de chaux vive ; ou bien encore :

℞. Cire neuve, raisine, huile de camomille, de chacune un gros ; tacamahaca,

deux dragmes; orpiment une dragme, dont vous faites emplâtre: ou bien employez l'emplâtre de *Vigo*, avec quadruple de mercure.

Le suc de chélidoine peut être bon encore; mais ce remede & les trois précédens n'operent ordinairement qu'avec lenteur.

Le suc d'alléluya ou *trifolium acetosum*, qui croît dans les forêts, peut aussi s'appliquer avec succès, ainsi que l'onguent composé de suif & de fiente de mouton, appliqué chaud & réitéré souvent.

Quelques-uns ont guéri les Verrues par l'urine de chien, appliquée avec du coton. L'encens ou oliban dissous dans le vinaigre, mêlé à égale portion avec de la poix noire, réduit en emplâtre, a quelquefois d'heureux succès. On employe encore la verrucaire ou herbe aux Verrues, dont on distingue deux especes, la grande & la petite; toutes deux naissent dans les champs le long des chemins

& des lieux incultes & sabloneux; on les pile, on les met sur les Verrues.

Etmuller dit avoir fait usage de l'usnée humaine; c'est une espece de mousse verdâtre qui croît sur le crâne des personnes mortes de mort violente & exposées à l'air: il prétend qu'en appliquant cette mousse sur la Verrue, elle doit se guérir en peu de tems; mais l'expérience ne justifie pas l'effet de ce remede.

L'huile de tartre par défaiillance, appliquée fréquemment, vaut beaucoup mieux. Cette expérience m'a réussi plusieurs fois, ayant eu la précaution de couper légèrement l'éminence de la Verrue avant que d'appliquer ce remede. La joubarbe a quelquefois aussi des propriétés efficaces; il faut en prendre des feuilles & détacher une pellicule qui couvre leur surface, avant que de les employer.

Les Maréchaux ferrans ne se servent ordinairement pas d'autre remede contre les Verrues & les durillons qui leur croissent

aux mains par le fréquent maniement du fer & des outils, que du sang de mulet, avec lequel ils frottent simplement le cal; ou bien ils prennent une couïenne de lard dont ils se frottent, & qu'ils laissent appliquée sur le mal jusqu'à ce qu'elle s'échauffe.

D'autres se servent de décoction de pommes de pin: ce remede est excellent pour arrêter la douleur des Verrues inflammatoires. On employe encore l'écorce de saule réduite en cendre, mêlée avec de fort vinaigre. Les fleurs de soufre & de benjoin, en fumigation, ôtent les rousseurs du visage, & en infusion avec de l'esprit de vin, sont très-bonnes contre les Verrues qui viennent au visage.

Enfin d'autres employent simplement du sel & du vinaigre pour la guérison des Verrues, ou bien du sel ammoniac dissous dans l'eau, ou l'emplâtre de cire & de mercure doux.

Mais

Mais le remede le plus simple & le plus extraordinaire, selon moi, c'est celui que prescrit *Juncker* (page 241.) Il faut, dit-il, prendre un fil de la chemise d'un patient ou d'un mourant, & le prendre dans un endroit imbu de sueur, par exemple sous les aisselles, faire à ce fil autant de nœuds que le malade à de Verrues, frotter une des Verrues avec un des nœuds, ensuite enterrer le fil dans un endroit humide, par exemple sous une gouttiere, & les Verrues tombent à mesure que les nœuds se pourrissent. *Juncker* assure que ce remede lui a parfaitement réussi, de même qu'à tous ceux qui ont été comme lui dans le cas d'en faire usage. Je veux le croire; mais il me semble qu'il faut une grande foi pour se le persuader. Au reste, l'expérience n'est ni couteuse ni difficile à faire; toute la difficulté consiste à concilier le rapport qui se trouve entre un pendu & une Verrue: à cela près toutefois, pourvu que

le remede soit efficace ; mais je n'oserois le garantir , pour n'en avoir jamais fait usage.

D'autres se servent encore de ciboule dont ils frottent plusieurs fois les Verrues, avec la précaution de jeter dans les commodités ce qui reste de la ciboule dont on a fait usage, Ce remede, le plus simple de tous, à réussi plus d'une fois, & même a détruit quelquefois des Cors enracinés.

On peut enfin employer avec succès les remedes suivans :

℞. De l'herbe aux cancrez , dite *queue de scorpion* une pincée, lorsqu'elle est verte, la broyer avec un gros grain de sel, ensuite l'appliquer sur les Verrues ; deux ou trois applications suffisent pour les dissiper ; ce remede détruit également toute espece d'équimose en l'appliquant de la même maniere.

Autre. ℞. Cire neuve, verdet, céruse, de chaque une once, sublimé demie once,

alun de roche calciné deux gros, huile rosat deux onces ; reduire en poudre tout ce qui en est susceptible, ensuite en faire un onguent à petit feu, l'appliquer sur la Verrue, & réiterer pendant six jours ; ce remede opere également sur les Cors bien préparés, & peut s'employer contre toutes les callosités.

Autre. R. De la farine de semence de lin avec du vinaigre bien fort, en faire une pâte un peu ferme, l'appliquer sur les Verrues ; ce remede les desséche & les guérit incontinent.

Je pourrois rapporter encore une infinité d'autres remedes indiqués par différens Auteurs, & qui reviennent à peu près tous au même ; mais j'en ai déjà trop cités. Au surplus, à l'égard de cette incommodité, les remedes les plus simples & les plus doux, sont exactement les meilleurs. Le principe de la guérison doit être d'amolir la Verrue pour en faciliter l'extirpation, & dans le cas où la racine

sembleroit vouloir repousser, d'en arrêter le progrès avec le feu ou la pierre infernale.

ARTICLE V.

De la maniere de guérir les Fics & autres Verrues de même espece.

J'A I mis, d'après les Auteurs, le Fic, le Marisca, les Crêtes & autres Condiômes, au rang des Verrues; & d'après les mêmes Auteurs, j'indiquerai les remedes propres à leur guérison.

Comme ces différentes incommodités procedent presque toujours d'un vice vénérien, il faut dans ce cas avoir recours aux remedes usités contre les maladies de cette espece. On me dispensera de les rapporter, par la raison qu'ils sortent de l'objet que je traite. On peut à ce sujet consulter *Col-de-Villars* (tome 2.) Je me borne donc aux remedes usités, lors-

que ces maux ne proviennent que de l'épaississement des humeurs, ainsi que les autres Verrues.

Le moyen de guérir le Fic, dans ce dernier cas, est de le couper avec l'instrument tranchant, ou de l'enlever par la ligature. Lorsqu'on le coupe, on consume la racine, après l'opération, par quelque caustique convenable, tel que la pierre infernale, &c. On peut aussi le résoudre avec les emplâtres de *Vigo*, de *Manus Dei*, de Ciguë, ou avec le *Diabotanium*.

Le *Noli-me-tangere* se traite de deux manières suivant la nature du mal, on y applique quelquefois le caustere actuel ou potentiel; mais lorsque la tumeur est molle, blanchâtre, on peut l'extirper tout naturellement sans courir de risques, & ensuite faire usage des dessicatifs suivans.

℞. De la poudre de plomb brûlé, broyée avec de l'eau de solanum, de la tutie, de l'antimoine préparé, de chacun

un demi gros ; de la pierre calamite bien pulvérisée , un gros ; mélangez le tout avec de l'huile d'œufs & de l'huile rosat , de chacune une once ; ajoutez de la cire vierge fondue autant qu'il est nécessaire ; pour en former une pommade molle : broyez le tout dans un mortier de plomb ; la pommade faite , on en applique sur le mal & sur les ulceres ; lorsque les bords gagnent le grand canthus de l'œil , il faut mettre dessus de l'alun & du sel calcinés ensemble avec un peu de poudre de noix de galle. Cette poudre doit être appliquée sur les bords calleux de la plaie.

Je peux joindre à ce remede , qui est très-doux & efficace, un autre emplâtre dont j'ai fait l'expérience pour toutes les maladies de la peau qui sont de la nature des dartres , ou de telle autre espece que ce soit ; le succès que j'en ai toujours éprouvé me met dans le cas d'en pouvoir garantir la bonté & d'en conseiller l'usage avec assurance.

*Composition de la pommade pour les dartres
& tout ce qui y a rapport.*

Prenez de l'ardoise pilée & tamisée au tamis de soye, deux onces; autant de beurre frais, deux jaunes d'œufs frais, avec environ trois verres d'urine d'enfant bien constitué; laissez le tout en digestion deux fois vingt-quatre heures dans un pot de terre neuf plombé; faites ensuite bouillir le tout jusqu'à la réduction d'un tiers; on met de cette pommade sur toute la partie dartreuse, & on laisse l'emplâtre pendant quinze jours sans le lever: toute l'humeur qui produit cette dartre vient s'amasser sous l'emplâtre, & purifie la peau, sans danger que l'humeur reflue dans la masse du sang, ni qu'elle y occasionne du ravage tant dans l'intérieur que sur la surface d'aucune des parties. Son opération est douloureuse pendant les quatre ou cinq premiers jours: au bout de la quinzaine on leve cet emplâtre pour

en appliquer un semblable qui doit y rester un même espace de tems ; mais il ne fait éprouver aucune des incommodités occasionnées par le premier ; au bout de ce tems , vous trouverez la partie nette & radicalement guérie.

J'estime l'efficacité de cette composition simple , pour en avoir fait nombre d'expériences. J'ai guéri à Dijon , dans l'espace d'un mois , avec le seul secours de cette pommade , une femme qui depuis plus de quinze ans , avoit au visage une dartre que l'on caractérisoit de lépreuse & de vérolique.

Je crois devoir encore joindre ici pour la guérison des dartres vives & farineuses , un remede dont le succès est assuré lors même que le mal a résisté à de précédens traitemens.

℞. Huit onces de vinaigre distillé , une once de litarge , mettre le tout dans une bouteille , & l'y laisser infuser pendant 24 ou 36 heures , remuer la bouteille plu-

sièurs fois le jour , ensuite filtrer cette liqueur pour s'en servir au besoin. On l'employe pour en former une pommade de la maniere suivante :

Prendre un citron , en exprimer le jus ; le filtrer, y joindre partie égale de la liqueur ci-dessus, bien mélanger le tout ; il se forme, en l'agitant, une pommade souveraine que l'on applique légèrement sur les dartres, & qu'on laisse dessus jusqu'à ce que la pommade se dessèche ; ensuite il faut laver la partie avec l'eau suivante :

Prendre dix gouttes de vinaigre distillé, un verre d'eau de morelle, mêler le tout, laver dix à douze fois le jour la partie malade, & continuer d'appliquer la pommade ci-dessus pendant la nuit ; sous peu de jours la guérison est operée : on peut encore regarder ce remede comme un spécifique certain pour toutes les maladies de la peau qui sont de la nature des dartres.

Je ne m'étendrai pas d'avantage sur ce sujet : il me reste à parler des crevasses & de ce qui affecte particulièrement les mains ; c'est ce que je vais traiter dans l'article suivant, en y joignant quelques réflexions sur la propreté qu'on doit observer à l'égard de cette partie du corps, à laquelle le défaut de soin produit souvent les incommodités que j'ai décrites.

ARTICLE VI.

De la Toilette des mains.

LEs mains dont l'usage journalier nous démontre l'extrême utilité, sont non-seulement une partie nécessaire au corps humain, mais encore agréable. Une belle main ajoute le dernier ornement à un beau corps, & si elle ne répond pas aux autres agrémens du corps, il semble qu'il y ait une difformité ou dé-

fectuosité qui choque au premier coup d'œil, parce que cette partie est une de celles qui se présentent plus naturellement à la vûe. C'est à l'inspection de la main qu'on juge ordinairement d'une personne bien née, & c'est ce qui la distingue du commun. Non - seulement cette partie du corps est utile, mais encore elle est agréable. Ce double motif doit engager à en prendre tout le soin qu'on peut apporter à sa conservation & à son entretien.

Ce qui constitue une belle main, est une juste proportion dans toutes ses parties. C'est un défaut pour la main d'être trop grosse, ce n'en est jamais un d'être trop petite. Des doigts trop longs ou trop courts la défigurent; une peau rude, rouge ou gonflée, & des ongles défectueux ou difformes, la rendent insoutenable. Pour qu'elle soit au contraire exactement belle, il faut d'abord que la peau soit blanche, douce & néanmoins

seche; car une main toujours humide ou moïte a quelque chose de désagréable, pour ne rien dire de plus. Une main peut être mignone sans être dépourvue d'agrément & d'embonpoint : ce sont les plus belles; ajoutez à cela des doigts ronds sans être gros ni effilés, & des ongles plus longs que larges, animés par une espece de couleur de chair; voilà, ce me semble, ce qui constitue une belle main.

Un travail rude & grossier doit naturellement ajouter un degré de rudesse considérable aux mains; le fréquent maniement des outils les endurecit nécessairement, & occasionne des Durillons qui les défigurent; néanmoins malgré ces inconvéniens un entretien bien observé pourroit empêcher ces sortes d'effets.

Rien ne fait plus de tort aux mains que de favonner & de laver la vaisselle; la raison est que la fréquente humectation de la peau la rend rude, & gonfle les chairs

de façon que , lorsque la rigueur du froid vient à vouloir resserrer les pores de la peau , elle est obligée de se crisper jusqu'à se fendre , faute d'avoir assez de souplesse ou d'extensibilité , pour céder aux impressions violentes du froid.

La malpropreté perd absolument les mains , & l'on voit que ceux qui n'ont pas le soin de les entretenir régulièrement , ont toujours les mains défigurées par des crevasses ou autres maux d'avantures qui ne sont occasionnés que par la sécrétion ou stagnation des humeurs arrêtées dans les fibres de la peau par le resserrement ou le déchirement de ces mêmes fibres ; ce qui ne provient que des matières sales & grossières dont la peau se trouve imprégnée.

Je renvoye au chapitre quatre , ci-après , pour ce qui concerne les ongles , afin éviter les répétitions.

Avant de prescrire les moyens qu'on peut mettre en usage pour conserver les

mains & les garantir des difformités auxquelles elles sont sujettes, je dirai deux mots d'une incommodité qui n'est rien en soi, mais qui par la négligence peut avoir des suites fâcheuses; je veux parler des *Envies*, ou péllicules qui se détachent au côté latéral, & quelques fois sur la racine de l'ongle après s'être desséchées. Cet inconvénient a différentes causes pour principe; sçavoir, le dessèchement de la peau dans ses extrémités occasionné par la malpropreté, ou par une trop fréquente humectation de la peau qui donne aussi lieu à la sécheresse.

La précaution à prendre pour qu'il n'en résulte aucun accident, est de ne point arracher les *Envies*, mais de les couper, autrement en les arrachant, le déchirement peut aller jusqu'au vif, ce qui cause une irritation, quelquefois une inflammation, d'où même souvent s'enfuit la chute de l'ongle.

L'usage de la pâte de *Guzellick*, ou

l'Ermeq Turc, & celui de mon eau dont j'ai fait mention dans l'article dernier du précédent chapitre, sont les plus convenables à la conservation de la peau des mains, par les propriétés que j'ai détaillées; ces remedes maintiennent la peau, non-seulement dans un état de propreté, mais encore dans une sorte de fermeté qui augmente la beauté de la main; car il convient que la chair des mains soit délicate, mais il ne faut pas qu'elle soit flasque, & les remedes que je propose tiennent un juste milieu entre les deux extrêmes. Ils sont nécessaires surtout aux personnes sujettes à suer beaucoup des mains, ce qui ne provient que d'une trop grande dilatation dans les pores de la peau. On peut encore l'empêcher par l'usage des bains, ou des pommades astringentes; ces mêmes remedes en maintenant la peau dans une sorte de flexibilité empêchent les Crevasses, les Durillons, les Verrues, &c. parce que l'éga-

lité de la peau facilite la circulation des humeurs contenues dans ses vaisseaux.

L'usage des pâtes composées d'émolliens & d'astringens, telles que celles qui suivent, est très-bon.

℞. Prenez deux onces de farine de lupin, & de celle d'avoine une once & demie, des noyaux de pêche & amandes amères, de chaque une once, de la poudre d'Iris de Florence cinq gros, de la racine de guimauve six gros, de feuilles d'arum demie once, du sel de tartre & du fiel de porc mâle préparé une quantité suffisante pour en former une pâte, à laquelle on joint deux onces de savon blanc de Venise; broyez le tout ensemble pour en former des boulettes que l'on couvrira de feuilles d'or, & gardez-les dans du coton. Il faut observer de bien broyer le savon & le sel de tartre, afin qu'ils ne rendent point la peau rude.

Après s'être frotté les mains de cette pâte, il faut les oindre de pommade ordinaire,

dinaire, ou de concombre, ou simplement d'huile d'amandes ameres, & mettre des gants doux pendant la nuit.

AUTRE.

Prendre de la racine de guimauve deux onces, de farine d'avoine, de ris, d'orge perlé, de chacun une once & demie, des amandes ameres & de pêches, de chacune une once & demie; de la racine d'Iris de Florence, des feuilles de brionne & d'arum de chacune six gros, réduire le tout en une poudre grossiere pour l'usage ordinaire; ou bien ce qui est encore plus aisé:

℞. De l'huile de Béhen quatre onces, du suif d'agneau dépuré une once, faire fondre le tout & le bien mélanger, pour s'en froter les mains.

Pour adoucir & unir la peau des mains, il faut les oindre avec de l'huile d'amandes douces en se couchant, le matin on les lave avec une décoction

de son de froment, ce qui est un lénitif, en y ajoutant un peu de sel de tartre.

On peut aussi faire un liniment avec deux onces de graisse de chapon bien lavée en l'eau rose plusieurs fois, & une demie once de camphre préparé, le tout mêlé ensemble : ou bien prendre de l'huile d'amandes ameres, en telle quantité qu'on voudra, former un liniment avec de la cire vierge & du mastic ; ou simplement faire usage de la décoction de brionne & de figues grasses ; ou enfin de la dissolution de gomme adragant dans le lait virginal.

Ces différens linimens sont bons pour adoucir la peau, l'entretenir toujours égale, & empêcher l'éruption des humeurs occasionnée par la fermentation, ou l'échauffement. Mais pour la guérison des crevasses, on préfere le suc de tanesie à tous autres remedes. On peut employer aussi l'huile de cire distillée à l'alambic, de même que pour guérir les fentes, ou

écorchures qui viennent aux levres & aux mains.

Je ne parlerai pas ici des Engelures qui attaquent aussi les mains; je renvoie pour les remèdes & la guérison à l'Article de la Toilette des pieds (page 44.) Je parlerai plus bas de la nature des ongles & de leurs maladies, qui font une partie essentielle de mon ouvrage.





CHAPITRE III.

DES OIGNONS, DURILLONS ET AUTRES CALLOSITÉS.

ARTICLE PREMIER.

*De la nature & des causes des Oignons
& Durillons.*

LEs Oignons sont une espece de tumeur contre nature, froide, laxé, molle, d'un volume plus considérable que les Cors, mais occasionnés par la même cause, c'est-à-dire, par une compression constante, qui arrête la circulation, & concentre la sinovie dans les phalanges des doigts; cette incommodité se fixe particulièrement aux pieds.

Les Oignons qui sont, à proprement parler, une espece d'œdème froid, laxé,

& mou, font de couleur blanchâtre & fans douleur par eux-mêmes. Leur mollesse est telle qu'en les comprimant avec le doigt, ils en conservent l'empreinte, pourvu que les mamellons du centre ne soient point desséchés.

Mais il arrive souvent que la continuité de compression arrête la circulation de la lymphe au point de dessécher les mamellons dans le centre de la tumeur, alors cette incommodité, légère dans son principe, dégénere souvent en Cor cutané, quelquefois même en Cor profond, qui fait éprouver alors de très-vives douleurs & occasionne les accidens que nous avons décrits au premier Chapitre de cet ouvrage.

Il arrive aussi quelquefois, surtout aux personnes attaquées de la goutte, qu'au lieu de dégénérer en Cor, il se forme dans le centre de cette espèce de tumeur, un amas d'humeur plâtreuse condensée, qui, tirée avec la pointe d'un canif,

laisse un vuide du volume d'un pois, & même en comprimant légèrement cette cavité, il en sort une humeur sinoviale de nature glutineuse, & l'on est obligé alors d'y appliquer un emplâtre de *diachylum gommé*, qui dissipe totalement l'oignon & la douleur.

Les Durillons, sont une excroissance calleuse & dure qui survient aux pieds & aux mains, & occasionnée, soit par une compression constante, soit par un travail rude & grossier.

Quoique la cause des Durillons soit à peu près la même que celle des Cors, les effets en sont néanmoins différens, en ce que les Durillons sont beaucoup moins sensibles, moins douloureux & moins sujets à des suites dangereuses.

Cette différence provient de celle des parties auxquelles les Cors & les Durillons s'attachent; le siège de ceux-ci est plus particulièrement aux talons, à la plante des pieds & à la paume de la main.

Les Durillons qui croissent aux pieds ont plusieurs causes ; ils viennent souvent à la suite des marches longues & fatigantes , souvent par la compression d'une semelle qui se retrécit, & souvent aussi par les inégalités qui se trouvent dans les semelles, occasionnées par les trous que les Cordonniers y font pour attacher & fixer leur ouvrage, & qu'ils ne rabattent qu'avec négligence, & quelquefois point du tout.

Les Durillons qui croissent aux mains viennent à la suite du fréquent manie-
ment des outils durs & pésans, les Ouvriers qui travaillent le fer, la pierre ou le bois, y sont plus sujets que d'autres, à cause de la fréquente compression qu'ils éprouvent dans cette partie.



ARTICLE II.

Des remedes propres à la guérison des Oignons, Durillons & autres callosités.

LORSQUE les Oignons sont encore dans un état de mollesse, & que les mamellons du centre ne sont point encore desséchés & durcis, on peut se contenter d'y faire des frictions seches avec la main & de la salive simplement, & appliquer dessus la tumeur un sachet de sel ammoniac trempé dans l'eau rose, ou l'emplâtre de fiel de porc, indiqué ci-devant page 25, ou celui de Monseigneur le Comte de Clermont, indiqué page 33.

Lorsque les Oignons ont dégénéré en nature de Cors, il faut alors faire usage des remedes indiqués pour la guérison de cette incommodité.

Lorsque la trop grande compression a
fait

fait coaguler & dessécher dans le centre de la tumeur une humeur gypseuse; il faut alors en faire l'extirpation avec un canif, & lorsqu'ensuite il sort de la cavité une humeur sinoviale glutineuse, alors il faut, comme je l'ai dit, y appliquer un emplâtre de *diachylum gommé* qui dissipe entièrement le mal. Mais le meilleur moyen de le prévenir c'est de se garantir de toute espèce de compression.

Pour guérir les Durillons, il suffit quelquefois de les ramollir, & de les enlever légèrement avec l'instrument tranchant; mais lorsqu'ils ont acquis une consistance trop considérable & douloureuse, à peu près pareille à celle des Cors, il faut alors faire usage du remède suivant.

℞. Une quantité suffisante de vers de terre, les mettre dans un vaisseau de terre, verser par-dessus une assez grande quantité de bon vinaigre pour les couvrir, les laisser ainsi dégorger pendant vingt-quatre heures, ensuite les essuyer & les piler

avec de l'huile d'amandes ameres , passer le tout avec expression au tamis, & appliquer de cet onguent sur la partie malade.

Ce remede convient également pour calmer la douleur des pieds occasionnée par le gonflement, & généralement pour guérir toute espece de callosités.

On peut aussi faire usage du même remede dont se servent les Maréchaux, indiqué ci-dessus, page 71.

Mais quelquefois il arrive que la compression au lieu de former des Durillons produit un échauffement dans la partie comprimée, souvent même des écorchures, ce qui peut aussi provenir d'une sueur abondante & âcre qui excorie l'épiderme; pour y remédier :

℞. Huile rosat deux onces, un jaune d'œuf frais, broyer ensemble dans un mortier de plomb, jusqu'à ce que le tout ait acquis une consistance de pommade, en mettre sur un linge, en envelopper le

pied, & réïterer plusieurs jours. L'effet en est très-salutaire.

Quelquefois aussi l'abondance des sueurs & la continuité de compression occasionnent une chaleur excessive à la plante des pieds, & des douleurs si aiguës, que souvent elles empêchent le sommeil ; dans ce cas :

℞. Feuilles de sureau une poignée ; autant de fleur, une égale portion de sel commun, en faire une décoction dans laquelle on fera tremper les pieds, & après les en avoir retirés, appliquer le cataplasme suivant :

℞. De la mousse verte qui se tient à fleur d'eau, ou celle qui s'amasse autour des batteaux, fricasser cette mousse avec de la graisse de porc, & l'appliquer sous la plante des pieds, il en résultera une guérison radicale.

Je passe maintenant aux incommodités qui surviennent aux Ongles.



CHAPITRE IV.

DES ONGLES.

ARTICLE PREMIER.*De la nature des Ongles.*

LEs Ongles, cette légère partie du corps humain que l'on place au rang des excréments, se trouvent placés à ses extrêmités, autant pour son utilité que pour son ornement. On ne sçauroit disconvenir que des Ongles bien faits & bien rangés n'ajoutent beaucoup à la beauté d'une main, & qu'au contraire elle ne se trouve absolument défigurée par la plus légère défautosité dans cette partie; mais outre qu'ils embellissent les mains, c'est qu'ils facilitent beaucoup l'usage que nous en faisons, & parent les accidens

qui arriveroient journellement aux doigts tant des pieds que des mains, sans un soutien si nécessaire.

L'extrémité des doigts n'étant composée que d'une substance charnuë, le moindre travail un peu rude, la moindre chose endommageroit cette partie, si la solidité des Ongles qui les couvrent ne leur donnoit une consistance; il est donc évidemment nécessaire d'apporter un soin particulier à leur conservation.

Les Ongles sont, comme on sçait, des corps durs & solides, d'une figure ovale, situés à l'extrémité des doigts; leur substance est absolument semblable à la corne, elle est composée de plusieurs fibres longitudinales qui se lient à mesure qu'elles se desséchent & qui suivent la courbure de l'extrémité des doigts qu'elles recouvrent.

Les Ongles dans leur épaisseur sont à peu près semblables au carton composé de plusieurs feuilles collées les unes sur

les autres. Les fibres de la première couche extérieure étant plus anciennes, sont aussi plus longues, & les intérieures diminuent à mesure par degré, tellement que depuis son union avec l'épiderme, où l'Ongle est plus mince, il augmente en épaisseur jusqu'au bout des doigts où il est plus épais.

Les racines de ces fibres sont creuses pour recevoir une égale quantité de mammelons qui sont une continuation de la vraie peau, laquelle étant parvenue à la racine de l'Ongle forme un replis sémi-lunaire dans lequel s'enveloppe la racine de l'Ongle.

L'épiderme de ce replis circulaire est sujet à se rompre par l'affluence des sucs nutritifs qui agissent continuellement; de là provient la rupture de cette sur-peau, qui occasionne en partie ce qu'on nomme *Envies*, dont la racine est douloureuse lorsqu'on l'arrache, parce qu'elle tient encore à la chair vive.

J'indiquerai dans l'article troisième de ce chapitre le moyen de prévenir les Envies de cette nature; je vais préalablement indiquer les différentes incommodités qui surviennent aux Ongles, & les causes qui y donnent lieu.

A R T I C L E I I.

*Des incommodités qui surviennent aux
Ongles.*

SI les Ongles, des pieds surtout, ont une configuration défectueuse, on ne doit souvent en attribuer la cause qu'au peu de soin qu'on apporte à leur conservation.

Les maladies qui attaquent les Ongles sont de différente nature; les principales sont, les *Panaris*, le *Ptérygion*, & le *Sang mort*, ou morsure du diable.

Le *Panaris*, en général, est une tumeur douloureuse occasionnée par des sérosités âcres & corrosives, elle naît

ordinairement à l'extrémité des doigts ; on distingue deux sortes de Panaris , les bénins & les malins.

Les bénins sont ceux qui, occasionnés par une humeur moins âcre, amassée sous la cuticule, produisent une élévation ou tumeur ; elle se résout ordinairement par l'ouverture, & l'on connoît à sa blancheur le tems auquel il faut la faire. D'après cette opération, la playe se guérit volontiers d'elle-même & sans le secours d'aucun remede.

Les *Panaris* malins prennent leur source dans une humeur plus âcre & plus recuite que les précédens ; cette humeur étant plus corrosive & plus piquante, produit des effets qui exigent une attention plus grande & plus particuliere.

Le *Ptérygion* est une excroissance de chair fongueuse & mouvante, qui souvent est la suite d'un panaris, lorsqu'il se trouve situé à côté ou à la racine de l'Ongle. Le même accident est aussi pro-

duit par ce qu'on nomme ordinairement *écharpe* ou *esquille*, ou par des picures d'épingles & d'aiguilles, & généralement par tout ce qui arrête la continuité de l'Ongle en s'insinuant au-dessous. Cette incommodité croît également aux doigts des pieds, par la compression que les souliers étroits font sur les Ongles. Cet accident, ainsi que le panaris, occasionne fréquemment la chute de l'Ongle, si l'on n'est pas attentif aux moyens qu'on employe pour leur guérison.

Le *Sang mort*, ou morsure du diable, est une espece de tache noire qui paroît & se forme au-dessous de l'Ongle; la cause provient d'une forte compression, comme lorsque quelqu'un nous marche sur un Ongle du pied, ou que quelque chose vient à tomber sur ceux des mains, l'Ongle faisant trop de résistance pour pouvoir éclater par la compression, les chairs se meurtrissent, & le sang s'extravase sous l'Ongle, faute de trouver une issue

par laquelle il puisse évacuer ; l'humeur arrêtée qui se putréfie , cause une fermentation qui oblige l'Ongle à se bomber & à recourber ses angles , ce qui rend la partie non-seulement difforme , mais encore douloureuse à tel point qu'on ne peut supporter la chaussure , même la plus douce , lorsque cette incommodité survient aux pieds ; de-là s'ensuit un ulcère & quelquefois la chute de l'Ongle qui se pourrit insensiblement , ou , la plûpart du tems , des excroissances de chairs baveuses difficiles à résoudre.

Un autre inconvénient auquel sont encore exposées les personnes accoutumées à porter des chaussures courtes , est d'avoir les Ongles recoquillés de façon qu'ils pénètrent dans la chair jusqu'au vif , ce qui non-seulement occasionne une douleur extrêmement sensible , mais encore donne lieu quelquefois à des accidens considérables.

Telles sont les principales maladies

qui attaquent plus particulièrement les Ongles. Il y a encore quelques legers accidens faciles à prévenir, & que je vais traiter dans l'article qui suit, en indiquant les remedes convenables à leur guérison.

ARTICLE III.

Des remedes usités contre les maladies des Ongles, & des moyens de les prévenir.

LE Panaris de l'espece bénigne, se traite d'ordinaire par la simple application d'un cataplasme fait avec du pain, du lait & de la racine de lis : le basilicum ou l'emplâtre de mélilot sont encore des topiques usités pour faire parvenir la tumeur à maturité, ensuite de quoi on la perce, & la playe se cicatrise.

Le *Panaris* de l'espece maligne, étant produit par une cause plus violente, exige un traitement plus doux & plus circon-

pect. Comme les suites en sont plus dangereuses, il est essentiel de les prévenir, sans attendre que l'humeur agisse ; c'est pourquoi, dès que la douleur commence à se faire sentir fortement, il faut faire une forte incision dans la partie affligée, en évitant, le plus qu'il est possible, d'attaquer les vaisseaux, & surtout les tendons. Cette opération est extrêmement douloureuse, mais d'autant plus indispensable, que si l'on ne mettoit pas ce moyen en usage pour faire évacuer la matiere corrosive contenue dans la tumeur, il s'ensuivroit des accidens très-fâcheux par le dépôt que cette matiere pourroit faire sur le perioste & sur l'os, ce qui occasionneroit par la suite, non-seulement la gangrene & la perte des phalanges ou des doigts même, mais encore la mort. C'est donc le seul traitement qu'on puisse employer pour sauver la partie & le malade.

Le Ptérygion se dissipe en enlevant le

bord de l'Ongle où naît cette excroissance, & qui lui donne lieu par sa compression. Cette opération peut se faire de deux manières, ou en introduisant au-dessous de l'Ongle la pointe des ciseaux, afin de détruire à la fois l'effet & le principe, ou en consumant le fungus par quelque poudre cathérétique ou autre escarotique doux, lorsque l'excroissance est parvenue au point d'empêcher l'introduction de l'instrument: mais le remède le plus sûr pour détruire entièrement & consumer cette excroissance, est le précipité rouge ordinaire; il opere invariablement, & cause beaucoup moins de douleur que les autres escarotiques. En réitérant plusieurs fois l'opération, il est certain que tout doit être dissipé, mais dans le cas néanmoins où il resteroit encore quelque apparence de tumeur, on en est quitte pour l'enlever avec l'instrument.

Le Sang mort ou morsure du diable; qui, comme je l'ai dit, est un dépôt;

équimose ou meurtrissure formée sous l'Ongle, se guérit de deux manieres, ou par résolution ou par incision : il se guérit par résolution avec de la graisse de chevre ou du souffre ; & par incision, en faisant une legere ouverture dans l'Ongle même, ce qui donne une issuë à la sanie, & pour lors le mal se guérit de lui-même, & la défautuosité de l'Ongle disparoît à mesure qu'il vient à croître.

Quant aux Envies ou déchiremens qui se forment aux replis sémi-lunaires de la peau, à la racine de l'Ongle, il y a deux moyens très-simples de les prévenir ; l'un est de repousser cette sur-peau contre son extrêmité, afin de la détacher de l'Ongle, ce qui se fait avec le tranchant des ciseaux : l'autre est d'imbiber ses ongles chaque jour avec une éponge qu'on enferme dans un petit œuf ; laquelle éponge est imbibée d'une liqueur dont voici la composition :

℞. Une once d'huile d'amandes amè-

res, une dragme d'huile de tartre par défaillance, une demie once d'yeux d'écrevisses préparés; mêlez-y de l'essence de citron pour aromatiser, & servez vous-en à l'usage indiqué. Cette préparation non-seulement dessèche cette peau qu'on nomme *Envie*, mais encore maintient l'Ongle toujours net, sans tache & à l'abri de tous inconvéniens semblables.

Pour empêcher les Ongles de se recourber ou de se recoquiller en forme de limaçons, il n'est qu'un moyen simple, c'est de s'abstenir de chaufferes trop courtes, & d'avoir attention à la maniere de se chauffer; je ne prescriis point de remede contre cette incommodité, parce qu'il n'en est point d'autre que de retirer l'Ongle de dedans les chairs, au moyen de l'instrument tranchant, ce qui exige la présence & les soins d'un Praticien expérimenté, pour ne point exposer le malade à de très-fâcheux inconvéniens.

Pour prévenir cette incommodité, le moyen le plus sûr, est de chauffer toujours le pied avant la jambe, c'est-à-dire de tourner ses bas à l'envers, pour qu'ils se trouvent à l'endroit lorsqu'ils seront mis; autrement, en chauffant simplement le bas à l'endroit, si l'on a des chaufsons ou une première paire de bas, cette première paire se retire vers le genou, de même qu'en mettant un habit, les manches de la chemise se retirent vers le coude, si l'on n'a pas l'attention de la retirer; dans ce cas, les doigts des pieds se trouvent dans une telle gêne, que les Ongles en sont comprimés, & sont dans la nécessité de se recoquiller.

La principale attention qu'on doit avoir pour conserver ses Ongles, consiste dans la manière de les couper. Pour cela il faut 1°. ne point les couper trop fréquemment: 2°. ne point les laisser trop croître, parce qu'outre l'incommodité qu'on

qu'on en ressent, les doigts se grossissent & les chairs se boursoufflent autour de l'Ongle, ce qui rend les doigts difformes. 3°. ne point les couper quarrément, de façon que les Ongles viennent à blesser les doigts voisins, mais au contraire les couper conformément à la configuration des doigts, c'est-à-dire en rondeur: 4°. ne point les couper trop près de la chair, parce qu'indépendamment de la douleur qu'on y éprouve pendant quelques jours, la chair peut croître par-dessus l'Ongle, & l'envelopper, ce qui défigure le doigt, & peut causer par la suite des douleurs très-sensibles: 5°. enfin ne point couper trop près cette sur-peau qui borde l'Ongle dans sa racine, dans la crainte quelquefois d'endommager la racine même.

Ces observations, qui paroissent légères en soi, ne laissent pas de tirer par la suite à conséquence, si l'on vient à les négliger, ce qui fait que nombre de per-

sonnes ont les pieds & les mains absolument défigurés.

Lorsque les Ongles sont coupés de trop près, il arrive ordinairement, aux pieds surtout, que les chairs se boursofflent & se renversent par-dessus l'Ongle; ces chairs alors se trouvent froissées & meurtries par l'angle des Ongles qui les piquent, d'où résulte une inflammation, une douleur excessive, & souvent de petits abcès sous la partie angulaire de l'Ongle; la transpiration abondante augmente encore la douleur, & occasionne dans la partie offensée une pourriture & une odeur si infecte qu'elle devient absolument insupportable. Pour remédier à cet inconvénient:

℞. Du gland nouvellement cueilli, & du savon, pilez le tout ensemble pour en former une pâte; enveloppez-en tout le doigt & la partie malade: ce remède réitéré trois à quatre jours opere une guérison certaine.

Sans une très-grande attention à prévenir les suites de cette espece d'incommodité, souvent il pourroit en résulter de très-grands accidens.

On peut encore, lorsque les Ongles des pieds ont été coupés trop près des chairs, & qu'en marchant elles se sont échauffées ou écorchées, y appliquer simplement sur la partie enflammée un morceau de poulmon de porc; la douleur se dissipe très-promptement, & l'inflammation disparoît.

Le même remede peut s'employer avec le même succès pour toutes les écorchures, ou les échauffemens qui surviennent aux pieds, souvent même une premiere application emporte entierement la douleur.

Si par accident il arrive qu'un Ongle vienne à tomber, ou qu'il se défigure par une trop grande épaisseur qui le rende inégal & scabreux, & qu'il s'amasse entre la chair & l'Ongle une espece de craye

qui en empêche la réunion avec les chairs, il faut, pour faire croître l'Ongle, ou réparer sa difformité, employer le remede suivant :

℞. Deux à trois poignées de quinte-feuille, les piler avec de la panne de porc mâle, appliquer ensuite sur la partie malade, & réiterer l'application de ce cataplasme pendant huit jours en se couchant; on éprouvera le plus grand soulagement.

Le même cataplasme peut s'employer avec la même efficacité contre les Crampes qui se font ressentir dans les jambes & dans les cuisses, & qui souvent interrompent totalement le sommeil; en appliquant quatre jours de suite, en se couchant, ce remede sur les parties attaquées de la Crampe, l'incommodité se dissipera totalement.

Souvent l'inégalité & l'aspérité des Ongles est telle, qu'il est difficile de pouvoir leur donner une forme conven-

ble avec l'instrument ; pour y remédier , il faut appliquer sur la partie un emplâtre d'onguent d'althéa simplement , ou bien le cataplasme suivant :

℞. Oignons de lis & racine d'althéa , faire cuire ensemble avec de l'huile rosat , faire du tout une pulpe , & l'appliquer sur l'Ongle difforme après l'avoir bien aminci avec l'instrument.

Lorsque l'Ongle , après avoir été ramolli par cette application , ne se détache pas , il faut appliquer dessus un petit emplâtre vésicatoire pour en opérer ou accélérer la chute , ensuite il faut laver la partie avec du vin dans lequel on aura fait bouillir un gros de noix de ciprés , autant de noix de galle & d'écorce de grenade , pour corroborer cette partie , après quoi l'on applique le cataplasme de quinte-feuille & de graisse de porc indiqué ci dessus , alors il repousse un Ongle régulier & bien conformé.

Avec les précautions indiquées dans

cet article on préviendra beaucoup d'incommodités, qui, quoique légères, ne laissent pas quelquefois d'être très-gênantes, & l'on sera sûr de se conserver les Ongles dans l'état de perfection qui convient surtout à l'embellissement des mains.

ARTICLE IV. ET DERNIER.

C O N C L U S I O N .

CET Ouvrage, auquel j'ai apporté tout le soin dont je pouvois être capable, ayant pour objet de prévenir les maux à la cure desquels je suis attaché par état, je ne sçaurois trop insister sur les moyens d'y parvenir efficacement. C'est pourquoi, je le répète, tout se borne aux soins qu'on doit avoir d'entretenir ses pieds dans un état de liberté continuelle qui les mette à l'abri de toute espece de compression. Pour cet effet, il faut se chauffer avec attention, se servir de

chauffons tricotés de préférence à ceux de toile, pour éviter l'effet des coutures, porter des souliers aisés, & plus ronds que pointus, & surtout observer la première fois qu'on les met, s'il n'y a point d'inégalités dans l'étendue intérieure de la semelle, ou si l'emboîtement du talon n'est point trop concave & la couture trop forte, auquel cas il faudroit y remédier avant que de les porter; c'est ce qui peut se faire en garnissant le soulier d'une semelle de buffle ou de chapeau qu'on maintiendra dans le soulier par un gouffet tout autour de l'assiette du talon.

Pour conserver ses mains & les garantir de tous maux d'avanture, il faut les entretenir toujours propres, éviter tout ce qui peut les défigurer ou les rendre rudes; pour cela, il faut principalement faire usage de gants doux, & de l'eau dont j'ai donné la composition. Enfin pour prévenir les accidens des Ongles, il

faut simplement faire attention à la manière de les couper, & les entretenir avec soin.

Il me reste pour dernier avis, à prévenir derechef le Public de se tenir en garde contre les onguens ou emplâtres des Charlatans, par la raison qu'il entre toujours dans leur composition quelque forts escarotiques plus nuisibles que salutaires.

Si cet Ouvrage attire la bienveillance du Public, en contribuant à son utilité, je serai trop dédommagé de mes veilles; c'est le vœu d'un Citoyen, & celui dont je me ferai toujours gloire.





DISSERTATION

A BRÉGÉE

*SUR le traitement & la guérison
des Cancers, Ulceres & autres
maladies cancéreuses.*

LE désir de mériter la bienveillance de mes Concitoyens, & la satisfaction que j'ai toujours eûe de pouvoir me rendre utile au Public, m'a fait consommer la meilleure partie de mon tems & de ma fortune, pour découvrir les moyens de guérir les Cancers de toute espèce sans le secours de l'amputation. Les épreuves dispendieuses que j'ai faites de mes remedes pendant un très longtems, les succès qui en ont résulté sous les yeux des Maîtres de

L

l'Art, dont je n'ai jamais manqué d'invoquer les lumieres & l'assistance, en un mot les cures existantes qui sont le fruit de mon traitement, m'ont confirmé que mes travaux & mes dépenses n'avoient point été en pure perte. C'est d'après des motifs aussi puissans que je me suis déterminé à partager avec le Public une découverte aussi essentielle, & du succès de laquelle j'ai lieu d'être assuré.

Mon objet n'est point de discuter à fond tout ce qui concerne cette maladie cruelle; nombre d'Auteurs célèbres en ont analysé l'origine, les progrès & les suites; desorte que le mal en lui-même est actuellement aussi connu, que le remede en est ignoré. Plusieurs Auteurs Modernes se sont néanmoins annoncés au Public comme possesseurs de secrets propres à la guérison de cette maladie: il faut que cela soit, puisqu'ils l'ont annoncé; mais le moyen de le prouver, c'étoit à mon imitation, de découvrir le traitement &

les compositions ; ce désintéressement si flatteur , inspiré par l'humanité même , puisqu'il n'a pour objet que la conservation de l'espece humaine , devroit être , ce me semble , le premier mobile de notre conduite ; la réputation , j'ose le dire même , la fortune ne peuvent qu'en éprouver un accroissement certain ; tout dépend de la maniere de combiner.

Je ne prétens pas au surplus annoncer ma découverte comme un spécifique universel & par conséquent immanquable , par la raison qu'aucun remede n'aura jamais cette propriété , mais encore moins pour la guérison de la maladie dont il s'agit. La différence des tempéramens , des âges , des compléxions des malades , la diversité des causes du mal , le tems plus ou moins long de sa durée , enfin la complication des maux ou des infirmités qui s'y trouvent souvent réunis , sont autant d'obstacles qui doivent s'opposer au succès universel ; il peut néanmoins

se faire qu'à l'aide des lumieres d'un Praticien prudent, éclairé, qui sçaura suplée à propos, & suivant les circonstances, à l'insuffisance du remede, il produira l'effet désiré ; mais toutefois qu'on l'emploira sur un malade, bien constitué d'ailleurs, en observant avec exactitude le régime prescrit, si invéteré que le mal soit, il doit céder infailliblement à l'effet du traitement que je propose. D'ailleurs, je ne prétens avoir d'autre mérite que celui d'avoir travaillé à découvrir ; je laisse aux autres celui de perfectionner, ce sera le fruit de l'expérience, maître & seul guide en pareil cas.

Avant d'entrer dans le détail de mon traitement, je dois rendre compte au Public des moyens que j'ai mis en usage pour lui inspirer une juste confiance. Ma premiere démarche fut de m'adresser, mais sans succès, à l'Académie de Chirurgie, & postérieurement par ordre de la Cour, à la Faculté de Médecine de

Paris, pour en obtenir des Commissaires ;
ce que je fis par le mémoire suivant
adressé à MM. les Docteurs-Régens de
la Faculté :

MESSIEURS,

» La découverte d'un remede, lorsque
» les effets en sont certains, intéresse
» également la Médecine, la Chirurgie
» & plus particulièrement l'humanité.
» L'Auteur d'une telle découverte mé-
» rite ou le suffrage, ou les conseils de ses
» Supérieurs & de ses égaux ; c'est dans
» cette position, Messieurs, que je ré-
» clame l'avantage de vos lumieres & de
» vos bontés.

» La guérison des Cancers a jusqu'à
» présent été l'écueil de la Médecine &
» de la Chirurgie. Les Auteurs les plus
» célèbres dans l'une & l'autre Science,
» soit pour la théorie, soit pour la prati-
» que, se sont réunis en un même senti-
» ment, & ont regardé comme incurable

» cette espece de maladie, que l'on a
» pour cette raison appellée *Noli-me-tan-*
» *gere*: il a résulté de-là que le traite-
» ment de ce mal a été abandonné,
» comme tant d'autres parties essenti-
» les, à l'ignorance & à l'impéritie de
» divers Charlatans qui, en trompant le
» Public, sont en possession de distri-
» buer à grands frais, quantité de reme-
» des infructueux ou mal-faisans.

» C'est, Messieurs, pour éviter de
» partager le juste reproche que le Pu-
» blic fait à tant de Charlatans, que j'in-
» voque les lumieres, tant de la Méde-
» cine que de la Chirurgie, afin de conf-
» tater les bons ou mauvais effets du to-
» pique dont j'ai fait la découverte pour
» la guérison des Ulcères, Cancers &
» autres maux de la même classe. Cet
» examen scrupuleusement fait par des
» personnes de l'Art & irréprochables,
» réunira deux avantages; le premier, de
» corriger, de rectifier mon traitement

» en ce qui sera vicieux ; le second , de
 » rassurer le Public , & de lui inspirer une
 » juste confiance si le remede est trouvé
 » bon. J'en connois , d'après mes expé-
 » riences , les effets assurés ; mais en cela
 » mon propre suffrage est d'autant plus
 » insuffisant , que n'étant que Chirurgien
 » Privilégié , connu seulement pour le
 » traitement des Cors , on me croiroit ,
 » par cette raison , incapable d'entrepren-
 » dre aucun autre genre d'opération , ce
 » qui donneroit le plus grand discrédit
 » & au remede & à l'Inventeur.

» C'est donc , Messieurs , pour obvier
 » à ces inconvéniens toujours contraires
 » à l'intérêt public , que j'ose suplier la
 » Faculté en Corps de vouloir bien
 » nommer & choisir à titre de Commis-
 » saires , tel nombre de Docteurs à son
 » gré qu'elle jugera convenable , pour
 » constater l'état actuel d'une malade
 » confiée à mes soins par l'Ecole de Chi-
 » rurgie , & entretenue à mes frais chez

» moi. Cette femme attaquée tout-à-la-
» fois d'un Cancer ouvert & d'une Scia-
» tique, condamnée à huit jours de vie,
» étoit, au moment où je l'ai reçue, dans
» l'état le plus affreux, comme vous pou-
» vez en juger par le procès-verbal dressé
» par M. Didier Maître Chirurgien, dont
» copie est ci-jointe. Messieurs les Com-
» missaires, en suivant le traitement,
» verront les remedes que j'offre de leur
» découvrir & de composer sous leurs
» yeux, jugeront de leur efficacité, conf-
» tateront les progrès de la cure, & ren-
» dront compte du tout à la Faculté en
» pleine assemblée. Je me ferai un plai-
» sir, & même un devoir de déférer à
» leurs avis, n'ayant en cela d'autre but
» que l'utilité du Public, à qui je veux
» également découvrir la composition de
» mon remede après en avoir fait conf-
» tater authentiquement les propriétés,
» &c.

Sur ce Mémoire, la Faculté assemblée

nomma, par délibération du 19 Septembre 1765, cinq Commissaires, qui furent MM. *Dionis, Bellot, Grandclas, Barbeau du Bourg, & Portier de la Houssiniere.*

Je réitérai ensuite mes démarches auprès de l'Académie de Chirurgie, pour en obtenir également des Commissaires, ce que je fis par le Mémoire suivant :

» MESSIEURS,

» Rousselot, Chirurgien Priviliégié, a
 » l'honneur de vous représenter que vers
 » la fin de Juillet dernier, il a présenté
 » aux Ecoles de Chirurgie, un Mémoire
 » concernant le remede dont il a fait la
 » découverte pour la guérison de Can-
 » cers. L'objet de ce Mémoire étoit d'in-
 » viter Messieurs les Chirugiens à l'aider
 » de leurs lumieres, & à lui procurer des
 » malades cancéreux pour en suivre le
 » traitement & constater par leurs yeux
 » les propriétés de ce remede. Messieurs

» de l'Ecole de Chirurgie se sont déter-
» minés, en conséquence de ce Mémoire,
» à nommer des Commissaires au Su-
» pliant, à l'effet d'examiner & de consta-
» tater les effets du remede dont il s'agit.
» Du nombre des Commissaires nommés
» a été M. *Didier*, qui a procuré au Su-
» pliant une malade nommée Marie Fré-
» ron, dont il a seul constaté l'état, &
» que le Suppliant a pris gratuitement chez
» lui. Depuis ce tems, le sieur Rouffelot
» n'a vû aucun de Messieurs les Commis-
» saires à l'exception de M. *Didier*, de-
» sorte que ni l'état de la malade, ni les
» propriétés du remede n'ont encore été
» jusqu'à présent constatés authentique-
» ment par eux. Leur silence inattendu,
» a surpris le Suppliant qui en a rendu
» compte en Cour, & c'est par ordre de
» la Cour qu'il s'est vû contraint de se
» pourvoir aux mêmes fins vers la Faculté
» de Médecine, qui lui a nommé cinq
» Commissaires, lesquels ont suivi jus-

» qu'à présent les pansemens de ses ma-
» lades avec régularité. Mais quoique
» l'autorité de la Cour & les suffrages
» de la Faculté soyent respectables aux
» yeux du Suppliant, il est également
» jaloux de mériter les applaudissemens
» du Corps auquel il a l'honneur d'être
» attaché par son Privilége. C'est en
» conséquence, Messieurs, que le sieur
» Rouffelot réitere ses instances auprès
» de vous pour obtenir qu'il soit de nou-
» veau nommé des Commissaires avec
» injonction de constater l'état des mala-
» des cancéreux qu'il traite actuelle-
» ment, & de dresser procès-verbal, tant
» de l'état de leur mal, que du progrès
» de leur guérison, pour, du tout, être
» rendu compte à l'Academie assemblée
» & par elle décidé ce qu'il appartiendra,
» afin que le Suppliant puisse être
» dans le cas de découvrir son secret,
» & de rassurer le Public sur la crainte
» légitime qu'occasionne nécessairement

» un fécret inconnu. Le Suppliant, Mes-
» sieurs, attend cette faveur de vos bon-
» tés & joint au présent mémoire la liste
» des malades qu'il traite actuellement,
» & des personnes de qui il les tient, &c.

Sur ce mémoire l'Academie assemblée
nomma, par délibération du 10 Octobre
1765, sept Commissaires, sçavoir MM.
Ruffel, de la Faye, Fabre, Brasdor,
Thevenot, Disdier & Destreman.

En conséquence de la Commission de
la Faculté de Médecine, les Commis-
saires nommés se rendirent chez moi le
23 Septembre 1765, & après l'examen
des malades que je traitais, je leur
communiquai mon traitement en entier,
& mes compositions, dont je leur ai remis
copie conforme à ce qui suit, pour être
annexée aux procès-verbaux.





TRAITEMENT ET REMEDE

Pour procéder à la curation des
Cancers, Ulceres & maladies
cancereufes.

REMEDES PREPARATOIRES.

JE commence par faire fluer la bile dans le malade, pour adoucir l'acrimonie & l'acidité du sang, par appaiser la soif & préparer l'humeur mélancolique à être purgée; pour cet effet j'employe la boisson suivante :

℞. Trois chopines de lait de vache, faites bouillir, & lors de l'ébullition, jetez-y petit-à-petit une chopine de suc de joubarbe, autant de verjus en grain & six écrevisses de riviere, pilées & mélangées ensemble, ensuite passez le tout sans l'exprimer & faites prendre au malade

pendant huit jours quatre verres par jour de cette composition ; dans le premier verre il faut dissoudre neuf cloportes lavés dans le vin blanc , & dans le dernier n'en dissoudre que cinq.

La huitaine expirée , je purge le malade de la maniere suivante :

℞. Onze grains de scammonée d'Alep, dix-sept grains de crème de tartre, dix grains de fleur de soufre naturel, & douze grains de pain de seigle cuit jusqu'à calcination & réduit en poudre : mélangez le tout & composez, avec du sirop quelconque, un bol que vous ferez prendre le matin à jeun au malade, donnez un bouillon immédiatement après.

Je fais humecter ensuite le malade avec une ptisane composée seulement de seigle & de quelques raisins secs ; elle doit se prendre un peu dégourdie dans la matinée. Je ne donne au malade aucune autre boisson, & je réitere tous les huit jours cette médecine ; l'effet n'occasionne

ni tranchées, ni coliques; son opération est de rendre le sang plus fluide.

Les jours suivans faites prendre au malade, par intervalle, trois cuillerées d'une potion composée de la maniere suivante :

℞. Trois gros d'extrait d'absinthe, autant de gentianne, de petite centaurée, d'orange verte, le tout infusé à une chaleur lente au bain marie, dans quatre onces d'eau de menthe distillée & autant d'esprit de vin, ajoutez dans la colature six gouttes d'esprit de nitre & dix d'huile de vitriol.

Le soir faites prendre au malade une prise de poudre absorbante composée de kinkina, de sel ammoniac & d'oleo-saccarum à l'huile de fenouil, dix-huit à vingt grains font la dose; je lui donne en outre un verre d'eau rose distillée, dans laquelle on ajoute quelques goûtes d'esprit de sel jusques à une agréable aci-

dité ; faites continuer cet usage pendant huit jours.

Je purge ensuite mon malade comme j'ai dit ci devant , après quoi je lui fais prendre par jour deux verres de la décoction suivante.

℞. Véronique , mélisse , mille feuille , menthe , fleurs de camomille , pavot rouge , écorce d'orange , rapure de saffras , *cassia lignea* , graine de chervis , kinkina & serpentaire à égale quantité , de chaque une pincée , joignez-y des écrevisses de riviere & cinq à sept cloportes que vous ferez dissoudre en émulsion dans chaque verre.

Tels sont les remedes internes dont je fais usage , tant pour la préparation de la cure , que pendant le cours même du traitement. Je passe maintenant aux remedes externes dont je fais l'application pendant toute la durée du traitement.

REMEDES CURATIFS.

L'opiniâtreté du mal dont il s'agit, la différence des causes dont il procede, enfin la variété des tempéramens, m'ont forcé de recourir à l'usage de cinq conſomptifs différens; il y a néanmoins des Ulceres bénins qui cèdent à l'application d'un ſeul remede, d'autres au contraire paroiffent s'irriter au bout de huit jours & même empirer, c'eſt à quoi j'ai remedié par une application alternative de mes différentes compositions.

Lorsque les bords de l'Ulceré ſont durs, calleux, renverſés & enflammés, j'applique pendant trois jours de ſuite, un morceau de poumon de veau trempé dans une composition indiquée plus bas à l'article des Cancers occultes; cette composition eſt faite avec de la mélaſſe, des jaunes d'œufs frais & du vin de Bourgogne, ce qui humecte ma playe & opere

une détention considérable dans la partie affligée, ensuite j'applique le premier consommif, dont voici la composition :

P R E M I E R C O N S O M P T I F .

℞. De la poudre de plomb avec de l'eau de solanum, de la tuthie & de l'antimoine préparé, de chaque un gros; litarge & céruse de chaque demie once; de pierre calamite préparée un gros: le tout en poudre très-subtile, mêlé avec huile d'œufs & huile rosat, de chaque une once; ajoutez autant de cire vierge fondue, triturez le tout dans un mortier de plomb, pour en former une pommade que vous appliquerez sur les bords calleux de l'Ulceré; suivant les effets que produit cette pommade, je me détermine à faire usage du remède suivant.

SECOND CONSOMPTIF.

℞. Deux onces de cinnabre, autant de sang de dragon, & deux gros d'arsenic, le tout mêlé ensemble ; prenez une quantité avec la pointe d'un couteau, délayez-la dans le creux de la main avec de la salive, & non avec de l'eau ; borde ensuite la playe avec un pinceau imbibé de cette composition, recouvrez le tout avec une simple toile d'araignée, & continuez autant que ce remede produit son effet, pour consommer en partie le carcinome.

La raison pour laquelle on préfere la salive à tout autre dissolvant, c'est qu'elle est plus compacte, & que la pesanteur du cinnabre & de l'arsenic ne laisseroient à un dissolvant plus liquide que la teinture du sang de dragon.

Ce remede m'a souvent réuffi ; mais il m'est arrivé qu'après une application

pendant cinq semaines & plus, le mal, au lieu de céder, paroïssoit s'opiniâtrer; dans ce cas, j'avois recours au remede suivant.

TROISIEME CONSOMPTIF.

℞. Du mercure bien purifié de sa noirceur, & du mercure sublimé à poids égal, le tout bien mêlé; mettez dans un matras, & par-dessus du vinaigre blanc distillé pendant cinq jours, à la hauteur de quatre doigts, remuez le tout plusieurs fois le jour, ensuite laissez reposer; retirez le liquide, & mettez d'autre vinaigre jusqu'à vingt différentes fois de la même maniere; enfin laissez tout sécher, ce qui produit une poudre avec laquelle vous saupoudrez les Ulceres cancéreux.

L'effet de ce remede n'occasionne aucune douleur, mais opere une dépuracion de la sanie dont les glandes sont im-

bues ; je continue l'application pendant quinze jours plus ou moins , tant que je vois le carcinome se confumer par degré ; mais dans le cas où ce remede n'opere pas , je suis obligé d'employer le suivant.

QUATRIEME CONSOMPTIF.

℞. Deux onces d'esprit de sel , trois onces d'esprit de nitre , dans lesquelles on fera dissoudre autant d'or en feuille qu'il se pourra ; distilez le tout jusqu'à ce que l'or soit réduit en esquilles ; exposez la cucurbite à l'air sans addition d'aucun esprit , l'or se fond en plusieurs jours ; après quoi on distile de nouveau , en réitérant cette opération jusqu'à ce qu'il reste au fond de la cucurbite une huile non corrosive , mais consomptive ; alors fervez-vous de cette huile pour en dorer toute la surface de la playe , ce qui n'occasionne qu'une légère douleur.

Je fais pendant quelque tems usage de ce remede, en examinant avec soin le progrès de chaque application, ce qui me détermine à la continuer ou bien à retourner à l'usage des premiers caustiques, ou bien à faire l'application du suivant.

CINQUIEME CONSOMPTIF.

℞. Une grande quantité de miel commun que vous desséchez par l'ébullition jusqu'à noirceur; mettez cette masse de charbon dans un creuset que vous exposez pendant cinq jours dans la fournaise d'un Verrier, ce qui vous rend une masse dure, aussi jaune que l'or; faites-en une pommade avec l'huile d'œuf & de la tuthie préparée; l'effet de cette composition est surprenant, & je l'ai employé avec le plus grand succès, mêlée avec d'autres drogues, contre les carnosités dans le canal de l'uretre.

Chaque fois que je panse la playe, j'ai

soin de faire une injection avec la dissolution de la pierre médicammenteuse de *Crollius*, dont la préparation se trouve insérée dans sa Chimie (page 193), & rapportée par M. Helvetius dans sa *Méthode ou Traité des maladies particulières*, page 81.

Tels sont le traitement, les remèdes & leur composition, que j'ai soumis à l'examen & aux lumières, tant de la Faculté de Médecine que de l'Ecole de Chirurgie: Procédé que MM. les Commissaires de la Faculté ont jugé, par leur procès-verbal du 19 Septembre 1765, très-méthodique, & répondre aux vues que je m'étois proposées.

Ce que je viens de prescrire ne regarde que le traitement des Cancers confirmés; je passe maintenant à la curation des Cancers occultes.

REMEDES PREPARATOIRES.

Il convient de préparer le malade par l'usage du petit lait, dont il doit prendre chaque jour une pinte, avec quatre onces de sirop de résimum dans chaque, pendant six jours consécutifs, & dans la pinte du septieme, on fait infuser, du soir au matin, sur les cendres chaudes, après une légère ébullition, deux onces de polypode de chêne, quatre gros de follicule, une demie once d'épitime avec autant de crème de tartre; il faut passer le tout sans expression, & le faire boire d'heure en heure, dans la matinée, en plusieurs verres, dans le dernier desquels on ajoute deux onces de sirop de roses pâles & deux gros de confection hamech; le neuvième jour le malade se repose, & prend seulement le matin & le soir un lavement composé de la maniere suivante :

℞.

℞. Une once de camphre coupé par petits morceaux longs que l'on allumera & que l'on mettra sur la surface de l'eau pour y brûler jusqu'à extinction : la quantité d'eau doit former deux lavemens, dans chacun desquels on dissoudra deux onces de catholicon double.

Le dixième jour, le malade doit prendre trois grains de cristal de tartre dans un jaune d'œuf frais, & par-dessus un verre de vin blanc ; pendant l'opération de ce remède, le malade doit boire souvent de l'eau dégourdie ou du thé, ou l'un & l'autre alternativement.

Le onzième jour le malade réitérera les deux lavemens précédens.

Le douzième, on lui donnera un petit bol formé de sirop de roses pâles, & composé d'un demi gros de sené en poudre, de 6 grains d'ellébore noir & de dix grains de canelle ; le malade boira par-dessus un bouillon coupé, & ensuite quelques tasses de thé.

Les treizième & quatorzième jours, le malade prendra quelques lavemens semblables aux précédens, & deux verres par jour d'eau rose distillée, dans laquelle on ajoutera de l'esprit de sel jusqu'à une agréable acidité, avec du sirop violat ou autre.

Le quinzième jour, le malade prendra le matin & le soir le bol suivant:

B O L F O N D A N T

Pour purger la bile noire, mélancolique & la pituite.

℞. Lapis lazuli préparé, dix grains; polypode de chêne, épithime, agaric, de chaque un gros, ellébore noir, scammonée, sel gemmé, de chaque un demi gros, œillets, graine d'anis, de chaque un gros, avec du sirop de chicorée; mélangez tout pour en faire une masse; chaque pillule doit peser dix-huit grains, & par-dessus chaque bol il faut boire une lé-

gere décoction de falsepareille & de racine de buglose ; ce sera la boisson ordinaire du malade , ou du moins la plus fréquente , après quoi on pourra réitérer l'usage des remedes précédens , s'il est nécessaire , & si la méthode proposée est jugée convenable.

R E M E D E S C U R A T I F S .

Comme il peut arriver que la tumeur ait été produite par une suppression d'humeurs hémoroïdales , ou par les suites de quelques fâcheuses maladies chroniques dont le malade auroit été précédemment attaqué , il faudroit , dans le cas de cette suppression , faire prendre au malade des demi bains , pour ensuite appliquer les sangsues aux veines hémoroïdales ; après cette préparation , il faudra frotter la tumeur plusieurs fois dans le jour , soit avec des linges chauds , soit avec une brosse , & deux jours après

appliquer avec un pinceau doux, sur différens endroits de cette tumeur, le quatrième consomptif indiqué plus haut, page 141, dans la cure des cancers manifestes.

Pour la première application, l'on se servira de la première distillation de la dissolution d'or dont il s'agit, dans laquelle on trempera un pinceau, pour ensuite former sur la surface de la playe des cercles à demi pouce de distance; il faut réitérer la même application deux fois le jour, & appliquer sur toute la tumeur une éponge concave trempée dans la liqueur suivante, qui, pour être bonne, doit être vieille.

℞. Huit jaunes d'œufs frais, une chopine de mélasse & une bouteille du meilleur vin de Bourgogne; on agitera bien le tout pour le mélanger ensemble & en faire une bouillie liquide qui est émoliente, résolutive & fondante. Il faut en continuer aussi l'usage pendant quatre

jours, & le cinquième on fera deux applications du cataplasme suivant :

℞. Sel commun demi gros, du poivre noir un gros, quatre figues grasses, une poignée de feuilles de rhue avec une once de vieux levain de seigle, le plus aigre fera le meilleur, broyer le tout dans un mortier de marbre pour en former un cataplasme, que l'on passe ensuite au tamis.

L'application de ce cataplasme faite deux fois le jour pendant quatre consécutifs, doit faire tomber en totalité la tumeur, autrement il faut retourner à l'usage de la dissolution d'or. La tumeur étant tombée, ne laisse plus qu'une playe qui sera pansée avec l'huile d'or seulement, dont on dorera la playe une fois le jour avec le pinceau, ce qui doit opérer la guérison radicale.

Tel est le régime que j'observe & les remèdes dont je fais usage dans le traitement des Cancers occultes; il m'arrive

aussi quelquefois d'employer, lorsque le Cancer s'est manifesté, quelques-uns des cinq premiers consomptifs, lorsque ces derniers remedes-ci paroissent ne pas opérer suffisamment.

Je crois devoir réïterer que dans le cas de complication de maux, les traitemens que je propose pourroient ne point produire leur effet jusqu'à ce que le malade fût guéri des maux accessoires; il peut aussi se faire, comme je l'ai observé, que suivant la compléxion du malade ou l'opiniâtreté du mal, l'un des topiques indiqués, loin de diminuer la tumeur, en augmentât l'irritation, auquel cas, il faut les employer tous successivement, & souvent revenir à l'usage des mêmes que l'on a employés, pour connoître celui qui est le plus propre à opérer la guérison, & s'y fixer. Je ne désire au surplus que de voir perfectionner ce que j'ai ébauché. Je serai toujours flatté de recevoir des éclaircissemens & des observations qui

feront le fruit des travaux & de la pratique de personnes éclairées ; je les recevrai même avec d'autant plus de satisfaction, qu'elles concourront également à l'avantage du Public & à mon instruction personnelle. Je me ferai un égal plaisir de donner des éclairciffemens sur ma méthode, aux personnes qui me les demanderont, & d'instruire le Public des nouvelles observations que je pourrai faire moi-même pour le progrès de ma découverte.

DES ULCERES A LA MATRICE.

Il me reste encore à développer le traitement que j'observe, & les remedes dont je fais usage dans la cure des Ulceres à la matrice, dont je n'ai point encore parlé. On peut employer ce que je prescriis ici avec la plus grande confiance, & comme un spécifique certain, puisque dans tous les tems j'en ai éprouvé le plus grand succès.

Comme les obstructions à la matrice sont ordinairement précédés des fleurs blanches dont elles sont la suite, je fais usage, pour les dissiper, de la boisson suivante :

Remede contre les fleurs blanches.

℞. Feuilles de mille-feuilles, d'argentine, de stellaria, de chaque une demie poignée; faites bouillir dans quatre pintes d'eau que vous réduirez à trois; prenez trois verres par jour de cette ptisane pendant trois semaines.

A la suite des fleurs blanches commencent les obstructions à la matrice, qui précèdent les Ulceres & les Abscess dans cette partie. Pour y remédier & en prévenir l'effet, j'employe la boisson suivante :

*Remede contre les obstructions
à la matrice.*

℞. Feuilles de capilli-veneris, de fé-

nugrec, d'ortie sèche, de fouchet, de chaque une poignée, avec un gros de canelle; faites bouillir le tout dans une pinte de vin avec deux pintes d'eau; faites réduire à moitié; donnez au malade trois verres par jour pendant huitaine.

Comme les obstructions de la matrice causent nécessairement des douleurs dans cette partie, je fais usage de la composition suivante :

*Remede contre les douleurs
de matrice.*

℞. Racine de *carlo sancto*, cheveux de venus, de chaque deux onces, avec un gros de canelle en poudre; faites hacher la racine & les cheveux de venus, mettez avec la canelle dans un coquemar; jetez dessus deux pintes de vin blanc, avec un quarteron de sucre candy; faites réduire à trois chopines & passez sans expression. Lorsque la malade sent des douleurs, elle prendra une once de ce

sirop dans un verre d'eau d'armoïse.

Lorsqu'il y a suite de fleurs blanches, Abscès ou Ulcere formé à la matrice, j'employe l'une des deux injections suivantes :

Remede contre les absès, ou ulceres à la matrice.

℞. Ecorce de grenade, feuilles de laiteron, seigle, sarriette, de chaque une poignée ; pilez les herbes seulement dans un mortier, exprimez-en le jus qui doit rendre environ chopine ; faites bouillir séparément l'écorce de grenade pilée grossièrement avec une pinte de vin blanc ; faites réduire au tiers ; passez ; ajoutez - y le suc exprimé des herbes ; faites bouillir légèrement ; injectez souvent cette liqueur dans la partie jusqu'à parfaite guérison.

On peut encore employer l'injection dessicative suivante, pour détruire les

accidens qui surviennent à la suite des fleurs blanches , surtout lorsqu'elles précèdent le flux ordinaire; ces accidens sont des chaleurs, des demangeaisons, & quelquefois des Ulceres dans la partie.

Injection contre les chaleurs & les demangeaisons à la matrice.

℞. Deux onces d'onguent de tuthie simple bien dissous dans une chopine de lait de brebis; faites avec cette dissolution une injection dans la partie deux fois le jour pendant huitaine, en observant de garder l'injection le plus qu'on pourra.

Composition de l'onguent de tuthie:

℞. Tuthie d'Alexandrie, un gros, deux onces de beurre frais lavé plusieurs fois à l'eau rose; mélangez avec demie once de sucre candy, le tout bien broyé formera l'onguent.

Avant l'usage de ces injections, il est

essentiel de purger la malade : pour cet effet , il faut lui donner 40 à 50 grains , plus ou moins , suivant le tempéramment , de la poudre que j'ai indiquée dans les remèdes préparatoires de la cure des Cancers, page 134; on peut lui donner cette médecine en bol, lui faire prendre un premier bouillon dégraissé tout de suite , un second une heure après ; dans la matinée quelques tasses de thé ; la malade peut dîner légèrement sans risque le même jour. Deux jours après , purgez de la même manière ; deux autres jours après , réiterez la même purgation , & procédez ensuite , pendant huit jours , aux injections : après la huitaine , purgez encore deux fois avec la même poudre & de la même manière , & la guérison sera totalement opérée. Il sera prudent de se purger de même une fois par mois.

Lorsque l'Ulceré est formé , nécessairement il en résulte des douleurs très-vives , qui souvent interrompent le som-

meil : pour les appaiser & rétablir le repos, vous prenez une grosse pomme de rennette bien saine, faites un trou au milieu, retirez les pepins & remplissez le trou avec de la poudre suivante :

Remede contre les douleurs occasionnées par les Ulceres à la matrice.

℞. Macis, noix muscade, canelle en poudre bien subtile, de chaque une demie dragme, clou de gérofle demi scrupule, deux grains d'opium, un gros de sucre candy ; mélangez le tout ensemble ; emplissez-en le trou de la pomme ; enveloppez-la bien dans du papier ; faites cuire sous la cendre ; donnez à la malade un tiers de cette pomme toute chaude ; faites boire ensuite deux onces d'eau d'armoïse, autant d'eau de fleurs de tilleul, & autant d'eau de fleurs d'orange ; mélangez avec ces différentes eaux deux onces de sirop de plantin, que vous ferez avec partie égale

de jus de plantin & de sucre blanc, le tout cuit ensemble pour en former le sirop.

Tel est le traitement que j'employe, soit pour prévenir, soit pour guérir entièrement les Ulceres & les Abscess à la matrice : je le répète sans crainte ; je puis garantir l'efficacité des remedes & du régime que je propose sur cet objet, & ne puis trop engager les malades, en pareil cas, de s'y conformer avec confiance.

Voilà ma promesse & mes engagements remplis envers le Public ; je ne grossirai point ce volume d'un amas d'attestations ; quelques extraits des procès-verbaux dressés par MM. les Commissaires nommés pour examiner & constater les effets de mes remedes, & quelques certificats authentiques, acheveront de remplir le but que je me suis proposé, & d'inspirer au Public la confiance que ma découverte peut mériter.

En conséquence de la délibération de la Faculté de Médecine du 14 Septembre 1765, MM. les Commissaires se transporterent chez moi le 23 du même mois, pour y examiner principalement l'état d'une malade logée chez moi, & suivre les progrès du traitement: j'avois eu soin, en recevant cette malade des mains de M. Disdier Chirurgien, de lui en faire constater l'état, afin de mettre les Commissaires à même de comparer la situation où elle seroit alors, avec celle où je l'avois trouvée en la prenant chez moi. Pour cet effet, je leur communiquai le rapport que voici:

„ L'an mil sept cent soixante-cinq, le
 „ quatre du mois d'Août, à neuf heures
 „ du matin, nous nous sommes transpor-
 „ tés, M. Rouffelot & moi, rue du
 „ Fauxbourg S. Jacques, chez Madame
 „ Lambert, demeurante au-dessus du Val
 „ de Grace, Paroisse Saint Jacques du

„ Haut Pas , vis-à-vis M. le Gendre ;
„ Chirurgien des Gardes , une petite porte
„ ronde , pour y voir & visiter Demoi-
„ selle *Marie Freron* , âgée de cinquante-
„ neuf ans , ayant perdu ses regles à
„ trente-neuf , d'un tempéramment foible
„ & délicat , dont la mere est morte d'un
„ Cancer à la mamelle , & qui elle-même
„ est attaquée de la même maladie depuis
„ cinq ans ; la tumeur est ulcerée depuis
„ un an ; elle a environ la grosseur de
„ deux poings ; elle est , ou peu s'en faut ,
„ adhérente aux côtes , & s'étend assez
„ avant auprès des aisselles ; elle est ac-
„ compagnée des douleurs les plus ai-
„ gues ; les glandes cutanées qui l'avoï-
„ sinent sont considérablement engor-
„ gées & gonflées ; il sort de l'Ulcere ,
„ dont les bords sont durs & calleux ,
„ livides & renversés , sanguinolens &
„ très-douloureux , une sanie extrême-
„ ment fétide.

„ L'on

„ L'on observera que cette maladie est
 „ compliquée de douleurs si vives & si
 „ constantes qui se font sentir dans toute
 „ l'étendue des extrémités inférieures,
 „ que la malade ne sçauroit ni marcher,
 „ ni se lever, ni même se retourner dans
 „ son lit, sans être aidée. Tel est l'état
 „ déplorable dans lequel nous avons
 „ trouvé la malade, dont M. Rouffelot
 „ a entrepris le traitement sous mes yeux,
 „ ce jourd'hui quatriéme Août 1765.
 „ Fait double à Paris entre nous souffi-
 „ gnés, le quatre Août 1765, Signé,
 „ DISDIER, ROUSSELOT.

A la suite de ce Rapport, MM. les
 Commissaires procéderent de la maniere
 suivante à l'examen de la malade dont il
 s'agit, & de plusieurs autres, ainsi que
 de mon traitement, dont je leur remis
 les procédés.

P R E M I E R P R O C E S - V E R B A L .

„ L'an mil sept cent soixante-cinq, le
„ vingt - troisiéme jour de Septembre :
„ Nous, Docteurs Régens de la Faculté
„ de Médecine de Paris soussignés, com-
„ mis par ladite Faculté dans l'assemblée
„ du 19 de ce mois, à l'effet d'examiner
„ & de constater l'efficacité d'un remede
„ que le sieur Rousselot Chirurgien croit
„ avoir découvert pour la guérison des
„ Cancers, & à l'effet de visiter les ma-
„ lades que ledit sieur Rousselot s'est
„ offert de traiter, soit chez lui, soit ail-
„ leurs sous nos yeux, pour, du tout, être
„ rendu compte à ladite Faculté, & par
„ elle décidé ce qu'il appartiendra, nous
„ sommes cejourd'hui transportés dans
„ une maison sise rue des Orties, Butte
„ & Paroisse Saint Roch, au second ap-
„ partement d'icelle, occupé par ledit
„ sieur Rousselot, lequel nous a intro-

„ duit & conduit au lit d'une malade qu'il
„ nous a dit avoir prise chez lui pour la
„ guérir d'un Cancer, & nous a, ledit
„ sieur Rouffelot, requis de constater l'état
„ de ladite malade; sur laquelle requisi-
„ tion nous nous sommes approchés du
„ lit d'icelle, où étant, nous avons trouvé
„ une fille malade, qui nous a dit se
„ nommer *Marie Freron*, âgée de cin-
„ quante-neuf ans, ayant perdu ses regles
„ depuis l'âge de trente-neuf, d'un tem-
„ péramment foible & délicat, & dont la
„ mere est morte d'un Cancer à la mamelle;
„ ladite *Marie Freron* nous à ensuite
„ déclaré que depuis six ans elle étoit elle-
„ même attaquée de cette maladie, occa-
„ sionnée par un coup de coude reçu dans
„ le sein; que cette tumeur s'étoit ou-
„ verte depuis environ un an, à la suite
„ d'une chute, & que depuis ce tems
„ elle ne pouvoit ni mouvoir son corps,
„ ni faire usage de ses jambes, ce qu'elle
„ attribue à un rhumatisme.

„ Nous avons ensuite procédé à l'exa-
5, men de la mamelle droite, où nous avons
6, trouvé une playe de figure ovale, d'en-
7, viron quatre pouces & demi dans son
8, plus grand diametre, & de trois & demi
9, environ dans son plus petit; les bords
10, de cette playe, qui nous ont paru très-
11, durs & calleux, ont un demi pouce d'é-
12, tendue, environ, dans la partie supé-
13, rieure, un pouce vers l'aisselle, & un
14, peu moins dans le reste.

„ L'intérieur de la playe nous a paru
15, noirâtre, inégal & desséché en partie;
16, nous avons observé dans le centre une
17, tumeur skirreuse également desséchée,
18, qui, soulevée par un fil y attaché, lais-
19, soit appercevoir un commencement de
20, séparation.

„ Nous n'avons senti aucune odeur
21, fétide, les glandes axillaires nous ont
22, paru dans leur état naturel, & la ma-
23, lade nous a dit ne ressentir aucune dou-
24, leur, nous avons trouvé le pouls un

„ peu dur, un peu fréquent & inégal, sans
 „ néanmoins aucune chaleur extraordi-
 „ naire; mais le sieur Rouffelot nous a
 „ assuré que le soir il y avoit un redou-
 „ blement de fièvre.

„ Après cet examen, nous avons en-
 „ suite procédé à celui de différens
 „ autres malades que le sieur Rouffelot
 „ nous a présentés, mais dont les Cancers
 „ ne nous ont pas paru assez caractérisés
 „ pour dresser procès - verbal de leur
 „ état; nous avons cependant promis
 „ d'en suivre le traitement, vû que ces
 „ maladies nous ont paru assez graves
 „ pour mériter notre attention.

„ Le sieur Rouffelot nous ayant en-
 „ suite proposé de nous découvrir la
 „ composition de son remède, nous avons
 „ écouté la lecture qu'il nous a faite d'un
 „ Mémoire, où la composition de son
 „ remède & la conduite qu'il tient dans
 „ le traitement des maladies dont il s'agit
 „ sont détaillées au long. Ce *Mémoire*,

„ signé de nous & dudit sieur Rouffelot
 „ pour être représenté au besoin , nous
 „ paru très - méthodique & répondre aux
 „ vues qu'il s'est proposées ; ce que nous
 „ nous réservons de constater plus am-
 „ plement dans la suite. Fait & arrêté le
 „ jours & an susdits. En foi de quoi nous
 „ avons signé. *Signé* DIONIS, BELLOT
 „ GRANDCLAS, BARBEU DU BOURG
 „ PORTIER DE LA HOUSSINIÈRE.

S E C O N D P R O C E S - V E R B A L .

„ Et le cinquième jour du mois d'Octo-
 „ bre audit an , Nous, Docteurs susdi-
 „ & soussignés , en continuant la Com-
 „ mission dont nous avons été chargés
 „ l'assemblée de la Faculté de Médecine
 „ du 19 Septembre dernier , nous sommes
 „ mes de nouveau transportés dans l'ap-
 „ partement du sieur Rouffelot , si-
 „ comme dit est ci-dessus , où étant, Nous
 „ nous sommes approchés du lit de

„ malade dénommée dans notre procès-
„ verbal ci-deffus & des autres parts , &
„ procédant de nouveau à l'examen de
„ son mal, nous avons trouvé les bords
„ de la playe moins larges & un peu
„ plus souples dans certaines parties ;
„ l'intérieur de la playe nous a paru tota-
„ lement nétoyé & débarrassé du corps
„ skirreux qui y étoit adhérent ; la partie
„ inférieure est encore garnie d'un corps
„ glanduleux & skirreux qui fait partie
„ du Cancer , & que le topique du sieur
„ Rousselot n'a encore détruit ni même
„ attaqué ; la malade au surplus nous a
„ paru être dans un aussi bon état que la
„ nature de son mal peut le lui permet-
„ tre ; son pouls est moins dur , moins
„ fréquent , & sa situation plus tranquile.
„ En foi de quoi nous avons signé.
„ Signé DIONIS , BELLOT , GRANDCLAS ,
„ BARBEU DU BOURG , PORTIER DE
„ LA HOUSSINIÈRE.

TROISIEME PROCES-VERBAL.

„ Et le vingt sixième jour du mois
„ d'Octobre audit an, Nous, Docteurs
„ susdits & soussignés, toujours en conti-
„ nuant, comme dit est, la Commission
„ dont nous sommes chargés, nous som-
„ mes de nouveau transportés chez ledit
„ sieur Rousselot, à l'effet d'y visiter la
„ malade dénommée en nos procès-ver-
„ baux des 23 Septembre dernier & 5
„ Octobre présent mois, & nous étant
„ approchés du lit d'icelle, nous avons
„ trouvé les bords de la playe beaucoup
„ moins durs & moins larges; les chairs
„ nous ont paru plus belles que précé-
„ demment; le fond de la playe est moins
„ profond & paroît disposé à se cicatri-
„ ser; le pouls est très-bon, & la malade
„ continue de supporter le remede avec
„ un succès qui nous donne lieu de croire
„ qu'il opérera la guérison radicale que
„ le

„ le sieur Rouffelot s'est proposée de faire
 „ sous nos yeux. En foi de quoi nous
 „ avons signé les jours & an susdits. *Signé*
 „ DIONIS , BELLOT , GRANDCLAS ,
 „ PORTIER DE LA HOUSSINIÈRE.

QUATRIÈME PROCES-VERBAL.

„ Et le septième jour du mois de Dé-
 „ cembre audit an, en continuant, comme
 „ dit est, la Commission dont nous som-
 „ mes chargés, Nous nous sommes de
 „ nouveau transportés chez le sieur Rouf-
 „ selot, où étant, nous avons de rechef
 „ visité la malade dénommée ci-dessus,
 „ & nous avons trouvé la playe considé-
 „ rablement diminuée, le fond absolu-
 „ ment détergé, les chairs très-vermeilles
 „ les bords un peu élevés, mais très-
 „ mollets, & un commencement de cicat-
 „ rice au-dessus du mamelon. En foi de
 „ quoi nous avons signé les jour & an

» susdits. *Signé* D I O N I S, B E L L O T,
 » G R A N D C L A S, P O R T I E R D E L A
 » H O U S S I N I E R E.

Les procès-verbaux de MM. les Commissaires de Chirurgie, furent conformes à ceux qu'on vient de lire. Je me contenterai de rapporter le premier, qui constate l'état de la malade dont il s'agit.

P R O C E S - V E R B A L

*De Messieurs les Commissaires
 de l'Académie Royale
 de Chirurgie.*

» AUJOURD'HUI douzième jour d'Oc-
 » tobre 1765, Nous, Membres du Con-
 » seil & Académie Royale de Chirurgie,
 » soussignés, commis par ladite Académie
 » séante le 10 dudit mois, aux fins d'exa-
 » miner & de constater les effets des re-
 » medes & traitemens proposés par le

« Sieur Rouffelot Chirurgien, pour la
« guérison des Cancers & Ulceres can-
« cereux, nous sommes transportés rue
« des Orties, Butte & Paroisse S. Roch,
« en une maison dont le second apparte-
« ment est occupé par ledit Sieur Rouf-
« selot, où étant introduits, nous nous
« sommes approchés du lit d'une malade
« à lui confiée vers la fin de Juillet der-
« nier, par M. Disdier, l'un des Com-
« missaires soussignés, laquelle malade
« nous a dit se nommer *Marie Freron*,
« âgée de 59 ans, ayant perdu ses regles
« depuis l'âge de 39, d'un tempérament
« foible, délicat, & dont la mere, au
« rapport de ladite malade, est morte
« d'un Cancer à la mamelle; elle nous a
« déclaré ensuite être elle-même attaquée
« depuis six ans d'une pareille maladie
« occasionnée par un coup de coude reçu
« dans le sein; que la tumeur s'est ou-
« verte depuis environ deux ans à la suite
« d'une chute, & que depuis ce tems

» elle ne peut mouvoir ni les bras, ni les
 » jambes, ce que la malade attribue à un
 » rhumatisme.

» Nous avons ensuite passé à l'examen
 » de la mamelle droite, où nous avons
 » trouvé un Cancer caractérisé, de figure
 » ovale, d'environ trois pouces dans le
 » plus grand diamètre, les bords du côté
 » de l'aisselle sont un peu élevés, durs
 » & presque renversés, le fond de la
 » playe nous a paru d'un rouge un peu
 » brun, & la suppuration assez louable,
 » le reste de la mamelle est dans un état
 » de mollesse & totalement dégagé de
 » muscle pectoral; nous n'avons apperçu
 » aucune glande sous l'aisselle, & la ma-
 » lade ne se plaint d'aucune douleur dans
 » ces parties, mais elle en éprouve dans
 » les extrémités inférieures; le pouls
 » nous a paru seulement fiévreux. En foi
 » de quoi nous avons signé le présent
 » Procès-verbal; fait & arrêté à Paris les

» jour & an susdits. Signé RUFFEL,
 » DISDIER, BRASDOR, DE LA FAYE,
 » DESTREMAU.

Le détail qu'on vient de voir suffit pour démontrer quel progrès le remede faisoit en un court espace de tems, & combien il est actif. Je me bornerai maintenant à rapporter quelques témoignages de plusieurs guérisons de malades qui sont tous existans.

„ Je soussigné, Maître en Chirurgie du
 „ College Royal de Paris, &c. & Chi-
 „ rurgien de l'Hôtel Royal des Invali-
 „ des, certifie que le sieur Rousselot,
 „ Chirurgien Privilégié, a parfaitement
 „ guéri, par son caustique, deux Ulce-
 „ res cancreux, l'un, dont le sieur Bour-
 „ geois Marchand de tabac demeurant
 „ rue du Colombier, étoit affligé depuis
 „ dix-huit années; l'autre, que la Dame
 „ Barat demeurant rue de la Harpe,

„ portoit depuis quinze années entre l'œil
 „ & le nez. Je certifie de plus que j'ai fait
 „ employer le même caustique dans les
 „ infirmeries de l'Hôtel avec succès. En
 „ foi de quoi j'ai signé le présent. Fait à
 „ Paris ce 22 Janvier 1765. *Signé*
 „ MORAND.

„ Je soussigné Jean-Baptiste Bour-
 „ geois, Marchand Débitant de tabac,
 „ rue du Vieux Colombier, certifie que
 „ M. Rouffelot Chirurgien, m'a traité
 „ d'un Ulcere cancreux qui occupoit la
 „ majeure partie du côté droit de mon
 „ nez, & s'étendoit sur la jouë près de
 „ l'œil; qu'envain pendant dix-huit an-
 „ nées plusieurs personnes ont essayé ma
 „ guérison; ce ne sont que les soins de
 „ M. Rouffelot & l'application de son
 „ remede qui m'ont parfaitement guéri
 „ sous les yeux de MM. Morand Chirur-
 „ gien Major des Invalides & Sabbatier,
 „ de M. Grandclas Médecin, du Frere
 „ Côme & du Chirurgien de Monseigneur

» l'Ambassadeur de Sardaigne , qui tous
» ont suivi la méthode dudit sieur Rouf-
» selot , & l'ont approuvée ; pourquoi je
» lui ai cru devoir donner le présent cer-
» tificat pour lui servir & valoir ce que
» de raison. Fait à Paris le 30 Août
» 1764. Signé J. B. BOURGEOIS.

» Je soussigné certifie avoir vu &
» connu depuis plus de quatre ans le
» sieur Mellier , Cizeleur du Roi, de-
» meurant chez M. Roettiers Graveur du
» Roi, & qu'il m'a souvent consulté sur un
» Ulcere cancreux à la jouë droite, qui
» occupoit la majeure partie du nez, s'é-
» tendant à l'os zigomatique, au sphinc-
» ter des levres, & à l'os maxillaire
» & j'avoue que ma surprise a été très-
» grande lorsque le sieur Rousselot m'a
» représenté ledit sieur Mellier parfaite-
» ment guéri le 23 Septembre de la pré-
» sente année, que je me rendis par ordre
» de la Faculté, chez ledit sieur Rouffe-

„ lot, avec mes Confreres nommés aussi
 „ Commissaires avec moi, pour y conf-
 „ tater les maladies cancéreuses que le
 „ sieur Rousselot a continué jusqu'aujour-
 „ d'hui de traiter sous nos yeux, & dont
 „ les progrès journaliers nous font esperer
 „ la réuffite la plus parfaite. En foi de
 „ quoi j'ai signé. A Paris le 14 Novem-
 „ bre 1765. *Signé* DIONIS, Docteur Ré-
 „ gent de la Faculté de Médecine de Pa-
 „ ris, ancien Professeur desdites Ecoles, &
 „ Commissaire nommé par la Faculté,
 „ pour suivre les maladies traitées par le
 „ sieur *Rousselot*.

„ Nous soussigné Ecuyer, Docteur
 „ en Médecine & Médecin ordinaire de
 „ S. A. S. Monseigneur le Duc d'Or-
 „ leans, certifions que nous avons vû
 „ ledit sieur Mellier attaqué d'un Ulcere
 „ cancreux à la jouë droite, ainsi qu'il
 „ est dit dans le certificat ci-dessus; nous
 „ l'avons vû avec surprise guéri, la playe
 „ bien cicatrisée & se portant bien. A

„ Paris ce 16 Novembre 1765. *Signé*
 „ PETIT.

„ Je souffigné Maître en Chirurgie du
 „ College Royal de Paris, certifie que
 „ M. Rouffelot, Chirurgien Privilégié,
 „ m'a présenté dans le mois d'Octobre
 „ 1764, le sieur Jean-Baptiste Mellier,
 „ Cizeleur du Roi, attaqué d'un Ulcere
 „ cancreux à la narine droite, & qu'il me
 „ l'a représenté au mois de Juin dernier
 „ bien guéri. A Paris ce premier Juillet
 „ 1765. *Signé* M O R A N D.

LE Sieur ROUSSELOT de-
 meure toujours à Paris, rue des
 Moineaux, Butte Saint Roch, maison
 du sieur Prevost, Maître en Faits-d'Ar-
 mes; on aura la complaisance d'affran-
 chir les paquets qui lui seront adressés.

ERRATA.

Page 11 ligne 6 , & se lient , *lisez* & se liant.

Page 31 ligne 13 , de chelidoines , *lisez* de chilidoine.

Page 36 ligne 21 , ces escarostiques , *lisez* escarotiques.

Page 57 ligne 21 , chapitre troisiéme , *lisez* quatriéme.

Page 64 ligne derniere , nomme encore , *lisez* nomme aussi.

Page 100 ligne 2 , que l'on place , *lisez* que l'on met.

Page 133 , au titre , ligne 3 , & maladies , *lisez* & autres maladies.



TABLE GÉNÉRALE
DES MATIÈRES.

E PI ^{TRE} Dédicatoire.	pag. iij
Préface.	v
Introduction.	i
CHAPITRE I. Des Cors.	4
Art. premier, des Cors en général.	ibid.
Définition du Cor.	ibid.
Cors cutanés.	7
Cors profonds.	8
Art. II. Des causes générales du Cor.	9
Art. III. Des causes particulières du Cor.	12
Art. IV. De la cure des Cors.	15
Dangers des Cors.	17
Cure préparatoire des Cors.	18
Précautions touchant les bains des pieds.	19
Art. V. De la cure radicale.	20
Remèdes à employer.	21 & suiv.

<i>Art. VI. Des remedes indiqués par différens Auteurs pour la guérison des Cors.</i>	29
<i>Remedes à éviter.</i>	30
<i>Onguent de Monseigneur le Comte de Clermont, Prince.</i>	33
<i>Manière de s'en servir.</i>	34
<i>Art. VII. De la Toilette des pieds.</i>	38
<i>Moyens de prévenir les Cors.</i>	39, 40
<i>Eau pour les pieds & les mains.</i>	42
<i>Art. VIII. Des Engelures & des Mules.</i>	44
<i>Cause des Engelures</i>	ibid.
<i>Remedes contre les Engelures.</i>	45
<i>Remedes contre les Mules.</i>	47
<i>Autre pour les Engelures.</i>	ibid.
CHAPITRE II. Des Verrues.	49
<i>Art. premier. Des Verrues en général.</i>	ibid.
<i>Définition des Verrues.</i>	ibid.
<i>Art. II. Des différentes Verrues & de leurs causes.</i>	51
<i>Du Fic.</i>	53
<i>Du Marisca.</i>	54

<i>Du Thymus & des Crêtes.</i>	55
<i>Du Noli-me-tangere.</i>	57
<i>Du Ptérygion.</i>	ibid.
<i>Des Alphos.</i>	ibid.
<i>Du Mèlas.</i>	58
<i>De la Leucé.</i>	ibid.
<i>Art. III. Du traitement des Verrues.</i>	59
<i>Remedes d'un Prisonnier de la Bastille.</i>	62
<i>Art. IV. Des differens remedes employés contre les Verrues ordinaires.</i>	66
<i>Remedes à éviter.</i>	68
<i>Remedes à suivre.</i>	69
<i>Remede extraordinaire.</i>	73
<i>Art. V. De la maniere de guérir les Fics & autres Verrues de même espece.</i>	76
<i>Pommade pour les Dartres.</i>	79
<i>Autre.</i>	80
<i>Art. VI. De la Toilette des mains.</i>	82
<i>De la beauté de la main.</i>	83
<i>De la malpropreté des mains.</i>	85
<i>Des Envies qui croissent aux doigts des mains.</i>	86

<i>Moyens de prévenir les Envies.</i>	86
<i>Pâte pour les mains.</i>	88
<i>Autre.</i>	89
<i>Autres linimens.</i>	90
CHAPITRE III. Des Oignons, Durillons & autres callosités.	92
<i>Art. premier. De la nature & des causes des Oignons & Durillons.</i>	ibid.
<i>Définition des Oignons.</i>	ibid.
<i>Définition des Durillons.</i>	94
<i>Cause des Durillons.</i>	95
<i>Art. II. Des remedes propres à la guérison des Oignons, Durillons & autres callosités.</i>	96
CHAPITRE IV. Des Ongles.	100
<i>Art. premier. De la nature des Ongles.</i>	ibid.
<i>Définition des Ongles.</i>	101
<i>Art. II. Des incommodités qui surviennent aux Ongles.</i>	103
<i>Des Panaris benins.</i>	104
<i>Des Panaris malins.</i>	ibid.
<i>Du Ptérygion.</i>	ibid.

<i>Du Sang mort , ou morsure du Diable.</i>	105
<i>Art. III. Des remedes usités contre les maladies des Ongles , & des moyens de les prévenir.</i>	107
<i>Remede contre les Panaris benins.</i>	ibid.
<i>Autre contre les Panaris malins.</i>	ibid.
<i>Maniere de guérir le Ptérygion.</i>	108
<i>Remede contre les morsures du Diable.</i>	109
<i>Autre contre les Envies.</i>	110
<i>Maniere de redresser les Ongles.</i>	111
<i>Moyens d'éviter les incommodités des Ongles.</i>	112
<i>Maniere de couper les Ongles.</i>	ibid.
<i>Accidens des Ongles coupés trop près.</i>	114
<i>Remede contre ces accidens.</i>	ibid.
<i>Remede contre les crampes.</i>	116
<i>Remede contre l'aspérité des Ongles & pour s'en procurer de bien conformés.</i>	117
<i>Art. IV. & dernier. Conclusion.</i>	118
DISSERTATION <i>abrégée sur le traitement & la guérison des Can- cers , Ulceres & autres maladies cancereuses.</i>	121

<i>Mémoire adressé à la Faculté de Médecine.</i>	125
<i>Mémoire adressé à l'Ecole Royale de Chirurgie.</i>	129
<i>Traitement & remedes pour procéder à la curation des Cancers , Ulceres & autres ma'adies cancerenses.</i>	133
<i>Remedes préparatoires.</i>	ibid.
<i>Remedes curatifs.</i>	137
<i>Premier consomptif.</i>	138
<i>Second consomptif.</i>	139
<i>Troisième consomptif.</i>	140
<i>Quatrième consomptif.</i>	141
<i>Cinquième consomptif.</i>	142
<i>DES CANCERS OCULTES.</i>	144
<i>Remedes préparatoires.</i>	ibid.
<i>Bol fondant pour purger la bile noire , mélancolique & la pituite.</i>	146
<i>Remedes curatifs.</i>	147
<i>DES ULCERES A LA MATRICE.</i>	151
<i>Remede contre les fleurs blanches.</i>	152
<i>Autre contre les obstructions à la matrice.</i>	ibid.

<i>Autre contre les douleurs de la matrice.</i>	153
<i>Autre contre les Abscès ou Ulceres à la matrice.</i>	154
<i>Injection contre les chaleurs & les demangeaisons à la matrice.</i>	155
<i>Composition de l'onguent de tuthie.</i>	ibid.
<i>Remede contre les douleurs occasionnées par les ulceres à la matrice-</i>	157
<i>Rapport.</i>	159
<i>Premier procès-verbal des Commissaires de la Faculté de Médecine.</i>	162
<i>Second procès-verbal.</i>	166
<i>Troisième procès-verbal.</i>	168
<i>Quatrième procès-verbal.</i>	169
<i>Procès-verbal de MM. les Commissaires de l'Académie Royale de Chirurgie.</i>	170
<i>Certificats.</i>	173 & suiv.

Fin de la Table.

A P P O B A T I O N.

J'A I lû, par ordre de Monseigneur le Chancelier, trois Traités sur des Maladies, composés par M. ROUSSELOT, Chirurgien, dont l'un sur les Cors aux pieds; l'autre, sur les Verrues & autres excroissances cutanées; enfin le dernier plus important, sur les Cancers, dont les guérisons sont attestées par des Gens de l'Art, dignes de foi, & surtout par des Commissaires de la Faculté de Médecine de Paris, nommés pour suivre les effets de la méthode curative qu'il employe. Je n'ai rien trouvé dans ces Ouvrages qui ne fût digne de l'impression. A Paris, ce 5 Mars 1769.

Signé, VERNAGE.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre, à nos amés & féaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maître des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT. Notre amé le sieur ROUSSELOT, Chirurgien de Mesdames, Nous a fait exposer qu'il désireroit faire réimprimer & donner au Public un Ouvrage intitulé *Toilette des Pieds ou Démonstration sur les Cors, Verrues, avec une Dissertation abrégée sur la maladie des Cancers & leur traitement & remède*, s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de vâ de Permission pour ce nécessaires. A CES CAUSES,

voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Prèsentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui semblera, & de le faire vendre & débiter partout notre Royaume, pendant le tems de trois années consécutives, à compter de la date des Prèsentes. Faisons défenses à tous Imprimeurs Libraires, & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance; à la charge que ces Prèsentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression dud. Ouvrage sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caractères; que l'Impétrant se conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725, à peine de déchéance de la présente Permission; qu'avant de l'exposer en vente, le Manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage, sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier, Garde des Sceaux de France, le Sieur DE MAUPEOU, & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothèque publique, un dans celle notre Château du Louvre, un dans celle dudit Sieur DE MAUPEOU, le tout à peine de nullité des Prèsentes; du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant & ses ayans causes, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement: voulons qu'à la copie des Prèsentes qui sera imprimée tout au long au com-

menacement ou à la fin dudit Ouvrage, foi soit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de haro, charte Normande, & Lettres à ce contraires. Car tel est notre plaisir. DONNÉ à Paris le 14^e. jour du mois de Décembre l'an 1768, & de notre regne le 54^e. Par le Roi, en son Conseil.

LE BEGUE, avec paraphe.

Registré sur le Registre XVII. de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N^o. 411, fol. 593, conformément au Règlement de 1723 qui fait défenses, art. 41, à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, autres que les Libraires & Imprimeurs, de vendre débiter, faire afficher aucuns Livres pour les vendre en leurs noms, soit qu'ils s'en disent les Auteurs ou autrement; & à la charge de fournir à la jusdite Chambre neuf Exemplaires prescrits par l'article 108 du même Règlement. A Paris, ce 24 Décembre 1768. Signé B R I A S S O N, Syndic.

